

# Procès-verbal

## De l'Assemblée Générale

### Du 28 juin 2018

---

Salle Roger Créneau  
Auxerre

Approuvé par l'assemblée générale du 27 novembre 2018

# Sommaire

	<i>pages</i>
• Accueil par le Président PEREZ	5
• Information : démission d'Emmanuèle BONNEAU, membre élue à la CCI de l'Yonne	9
• Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2017	9
• Présentation du budget exécuté 2017	10
• Présentation du budget rectificatif 2018	21
• Présentation des modifications du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne	24
• Création de régies de recettes	25
• Présentation des tarifs de la CCI de l'Yonne applicables au 1 <sup>er</sup> juillet 2018	26
• Autorisation donnée au Président pour négocier et vendre au mieux des intérêts de la Chambre, une parcelle du site Vauban à Sens, propriété de la CCI de l'Yonne	28
• Autorisation donnée au Président d'emprunter	30
• Mise à jour des délégations de signature	31
• Point de conjoncture économique	32
• Perspectives économiques et réformes, par M. Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France dans l'Yonne	35
• Informations diverses : Manifestations CCI Yonne	42
• Présentation du projet « Rencontres d'Arts » au Château du FEY, par Jessica ANGEL	42
• Clôture de l'assemblée générale par le Préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice LATRON	44

## **Assemblée Générale du 28 juin 2018**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 28 juin 2018 à Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **Membres titulaires**

Didier BARJOT, Thierry CADEVILLE, Didier CHAPUIS, René CORNET, Alain COURTET, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FOUURIER, Karine GAUFFRENET, Marc MANDRAY, Pascal MINET, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

#### **Membres associés**

Jean-Louis DRUETTE, Bernard PORTALES, Michel TONNELIER.

#### **Conseillers techniques**

- Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France
- Laurence DERBECQ, Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne,
- Laurent TOPIN, Président de la Chambre des notaires, représenté par Maître Elise LAROCHE,
- Lionel LEBLANC, Président de la Chambre professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne,
- Daniel PLASSON, Président du Tribunal de commerce de Sens,
- Bernard TRICHET, Directeur Départemental des Finances Publiques, représenté par Madame CORNET-LEMEE.

#### **Membres honoraires**

Bernard BARRE, Arlette BORSATO, Martine GASLONDE.

#### **Étaient également présents**

- Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne,
- François PINAULT, Commissaire aux comptes de la CCI de l'Yonne, Fiducial Audit,
- Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts

#### **Assistaient également à la réunion**

Sébastien VALLET, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la C.C.I. de l'Yonne

#### ***Conditions de vote dans le cadre des délibérations***

*Nombre total de membres titulaires élus : 36*

*Nombre total de membres titulaires en exercice : 34*

*Nombre total de membres titulaires présents ayant participé aux votes : 19*

*Quorum: 18 - le quorum est atteint.*

*Majorité absolue des votants : 10*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.*

## **ÉTAIENT EXCUSES**

- Hélène COUASSE, Responsable du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne,
- Alain LAPLAUD, Président du Centre de Développement du Tonnerrois,
- Céline LO, Responsable de la Chambre Economique de l'Avallonnais,
- Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre économique de l'Avallonnais,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,

## **Membres titulaires**

Marie AUBIN, Bénédicte BARRE, Nadine BETHERY, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, Christian COLLOMBAT, Jean-Dominique DAGREGORIO, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Nicolas GARNERONE, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Denis MASSOT, Ghislaine MOREAU, Ludovic QUIGNARD.

## **Membres associés**

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Pascal CHAROT, Evelyne DUROT, Jean-Paul DURUP, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Hervé LAYER, Philipe MENIN, Philippe TINTIGNAC, Aurélie VALLOT.

## **Conseillers techniques**

- Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre,
- Etienne CANO, Président du MEDEF Yonne
- Béatrice CARLO-VIGOUREOUX, Présidente de l'Ordre des avocats,
- Pierre DEJEAN,
- Pierre DEPLANCHE, Directeur de l'IUT de Bourgogne,
- Nicolas DUZER, Président du Comité local des banques
- Gérard MOTTET, Professeur émérite en géographie,
- Xavier PAPIN, Président de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne,
- Olivier TRICON, Président de la CPME.

## **Membres honoraires**

Maurice BELBENOIT, Martine BOUCHERON, Etienne CANO, Bernard CHARIGNON, Mireille DUPRE, Michel GREGOIRE, René LEMAITRE, Patrice QUINCY, Jean-Claude SIMONNET.

## ACCUEIL DU PRESIDENT PEREZ

Bonjour,  
Bienvenue à toutes et à tous,

Je tiens à accueillir tout particulièrement et à remercier pour leur présence, Monsieur Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne ainsi que :

- Madame CORNET-LEMEE, représentante de Monsieur Bernard TRICHET, Directeur Départemental des Finances Publiques, qui quitte prochainement le département,
- Monsieur Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France nous fera l'honneur d'intervenir à la suite de la présentation économique de Monsieur Jérôme MAYEL

Merci à toutes et à tous de votre participation à cette Assemblée Générale qui arrive tardivement dans un calendrier déjà fort chargé au mois de juin. Mais nous devons absolument statuer sur le budget exécuté 2017 et sur le budget rectificatif 2018 qui, vous le verrez traduit déjà les nouvelles réductions budgétaires annoncées, fin 2017.

Cette phase budgétaire un peu rébarbative sera complétée par différentes délibérations.

Pour des raisons de logique et d'enchaînement, j'ai souhaité modifier l'ordre du jour tel qu'il vous a été envoyé, en repoussant les points 3 et 4, après les différentes délibérations.

Après quelques informations diverses, Madame Jessica ANGEL, nous ravira en nous présentant le projet « Rencontres d'Art » au château du FEY. Ce sera le « moment bonheur » de cette assemblée générale. Et bien sûr je laisserai le soin à Monsieur le Préfet de l'Yonne de clôturer cette assemblée générale.

Avant d'aborder cet ordre du jour copieux comme d'habitude, je souhaite faire un petit point sur notre réseau particulièrement malmené ces dernières années, puisque les différents « rabots » successifs, « rabots » excusez-moi mais je n'ai pas trouvé de terme plus adapté, ont fait passer nos ressources, de 4 600K€ en 2013 à 3 000K€ en 2018, soit -35% en 5 ans. Alors d'aucun me disent : « Tu n'as pas de chance tu as pris la Présidence pour participer et n'annoncer que des baisses ». Je n'ai pas choisi j'aurais préféré gérer comme mes prédécesseurs l'opulence.

Sans oublier bien sûr, la ponction supplémentaire de 3 160K€ en 2014 qui était intervenue sur nos fonds de roulement jugés pléthoriques à l'époque. Le Président de la Commission des Finances s'en souvient. Cela n'a pas eu d'influence sur notre trésorerie mais cela en avait eu sur nos investissements, car ces fonds étaient destinés à rénover nos outils et notamment la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois ce que nous n'avons pas pu le faire.

Nous pensions, je dirais à tort, je vous le concède, mais sur la foi d'engagements, qu'il n'y aurait plus de rabot sur les CCI. Ceci pour garantir une visibilité au réseau jusqu'en 2022.

Notre Ministre de tutelle et notre Premier ministre s'étaient en effet engagés par courrier en Juillet 2017, et à la demande des parlementaires, à ce que la réduction de 150 Millions d'euros annoncée pour 2018 soit la seule de la mandature.

Le Président de CCI France, Pierre GOGUET accompagné d'une délégation de Présidents, a rencontré le Ministre des Finances la semaine dernière et a eu connaissance de nouveaux arbitrages concernant la trajectoire de la TFC, le 20 Juin dernier, de l'arbitrage du Gouvernement sur la trajectoire de la Taxe pour Frais de Chambre, à savoir : moins 100 M€ pendant 4 ans. Cette information m'a été confirmée

hier par le Maire d'Auxerre, qui m'a ouvertement dit que les Chambres de Commerce et d'Industrie seront peut-être mortes d'ici là. Cela vous donne une idée du climat qui règne actuellement.

Cette réduction de 100 millions d'euros au plan national, il vous sera très facile d'extrapoler les conséquences pour la CCI de l'Yonne, à la vue de la baisse que ça a provoqué sur la taxe 2018.

Monsieur le Préfet, par respect pour votre fonction, par sympathie pour l'homme, et je sais que nous échangeons beaucoup là-dessus, et contrairement à ce qu'il m'est arrivé il y a quelques années, j'essayerai de me modérer, je ne céderai pas à la tentation de la colère.

Non, devant un tel manque de respect de la parole donnée, des engagements écrits, devant de telles contradictions dans les actes, j'y reviendrai, et pour sortir de la caricature habituelle, il ne me vient qu'un seul mot : découragement !

BALZAC disait et nous allons tous adorer je pense. Il faisait dire à un Magistrat d'ISSOUDUN (dans « la RABOUILLEUSE ») : « Mon pauvre Pierre, ton affaire est claire, tu auras le cou coupé. Que cela te serve de leçon ». J'aime beaucoup cette phrase car je trouve qu'elle résume parfaitement la situation.

Car, comment interpréter autrement les différents messages envoyés par notre Gouvernement ?

J'en veux, pour preuve, la déclaration dans la presse de notre Ministre de tutelle : « les CCI ne se verraient plus attribuer de ressources fiscales, elles devront vivre de la facturation de leurs prestations afin de mesurer ainsi leur « utilité » ».

Qui en secteur concurrentiel et privé, pourrait imaginer un tel pas : + 100 000K€ de facturation supplémentaire par an ? Quelle entreprise peut imaginer un business plan, non pas sur un pari, mais sur une telle folie ?

tout en continuant de tenir les 2 champs de notre action :

- d'une part : la structure publique, partenaire des services de l'Etat, du Conseil régional, etc...,
- d'autre part, et à contrario, la structure concurrentielle, avec des prestations payantes parfois en contradiction avec nos statuts et surtout avec nos mandats, que nous allons potentiellement concurrencer.

Comme je vous le disais et comme le pauvre Pierre, on veut nous couper le cou.

Monsieur le Préfet, cela ne signifiera pas la disparition du réseau des CCI et je sais que vous ne pouvez que valider cette conviction :

- Les grandes CCI métropolitaines survivront,
  - Les CCI régionales survivront,
- Mais les autres !!!?

Quand je dis les CCI Régionales survivront, je pense à ce qu'il se passe au niveau des CMA où la régionalisation à outrance à effacer quasiment de la carte les CMA. A un point tel que beaucoup de ressortissants de cette Chambre, mon ami Jean-François n'est pas présent, mais des ressortissants de cette Chambre viennent nous voir pour nous demander de les aider.

Et tout cela se fera, et j'insiste beaucoup là-dessus au détriment des territoires. Nous sommes, avec Monsieur le Préfet, souvent côte à côte dans les territoires et je suis désolé mais ce ne sont pas les entreprises du CAC 40 ou les multinationales qui peuplent les métropoles et les grandes régions qui font appel au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales. J'ai été à la tête d'une grande entreprise et je n'avais pas

besoin de la CCI. Les entreprises qui font appel au réseau ce sont celles qui représentent 90% de la population entrepreneuriale du Département, ce sont des TPE, PME, PMI qui font appel à nos CCI, pour s'installer, pour se former, pour se structurer, pour exporter.

Ces entreprises éprouvent beaucoup de difficultés. Prenons garde de ne pas les accroître avec la disparition, je ne l'espère pas mais on peut toujours imaginer le pire, des CCI Territoriales. Donc, tout cela se fera au détriment des territoires et des entreprises elles-mêmes (PME/PMI).

Actuellement la Taxe pour Frais de Chambre est le parfait exemple de ce que l'effet redistributif peut avoir de positif.

Ramenée aux 14 000 entreprises de l'Yonne, cela revient à une taxe annuelle de l'ordre de 280 € par entreprise.

A la prestation, si jamais comme cela nous l'est préconisé, nous en arrivons à une facturation à la prestation, cela représenterait des montants beaucoup plus importants pour les entreprises, qui pour certaines d'entre-elles n'auraient plus les moyens. Et ce sont bien sûr les petites. Il me semble et c'est là où les choses sont peut-être annoncées mais pas complètement écrites. Je compte beaucoup sur la loi PACTE pour rebattre les cartes. Car cette loi PACTE a l'ambition de favoriser l'émergence de ce type d'entreprise. Cela se fera et je me tourne vers les représentants des chefs de services, également et malheureusement au détriment, des salariés du réseau CCI.

Depuis 5 ans, 5 000 suppressions d'emplois ont eu lieu dans le réseau, qui je le rappelle comptait préalablement 20 500 salariés. Une telle décision, et dans un premier temps seulement, signifierait d'emblée 4 000 suppressions d'emplois.

Humainement, c'est très difficile, mais il y a le simple aspect économique.

Qui paiera le plan social ? Le réseau CCI ne pourra plus l'assurer et pour cause et pour l'ensemble des élus ici présents je vous signale que le premier plan social a eu un effet très direct, c'est quasiment la cessation de paiement de la Caisse d'Assurance Chômage (CMAC), la Caisse Mutuelle des CCI, la CMAC est quasiment en situation de dépôt de bilan. Elle n'a pas pu supporter le premier plan de licenciement.

Alors que, et c'est là un petit peu où on peut tous dire « il faut faire des choses » et puis voir les évidences, 67% des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de la mission IGF, cette fameuse mission IGF qu'on devait avoir fin d'année dernière puis ensuite fin mars 2018, que nous n'avons toujours pas, donc 67% des chefs d'entreprise interrogés se déclarent satisfaits des Chambres de Commerce et d'Industrie,

- Près de 3 entreprises sur 4 ont pu développer des actions commerciales à l'étranger positives, comme l'a rappelé M. Jean-Baptiste LEMOYNE lors de sa visite le 12 Juin,
- Plus d'une entreprise accompagnée sur 2, a vu son Chiffre d'Affaires progresser à l'export,
- Plus de 7 apprentis sur 10 formés par les CCI occupent un emploi dans les 6 mois,
- Près de 7 adultes sur 10 ayant suivi une formation continue diplômante préparée par les CCI occupent un emploi, dans les 6 mois.
- Plusieurs études confirment également, c'est un peu difficile à estimer qu'un euro de taxe versée à une CCI, contribue à produire 10 € de richesse sur le territoire.

Et c'est un peu dommage car toutes ces décisions risquent d'intervenir alors que la confiance, cet élément tellement irrationnel et tellement difficile à obtenir, cette confiance qui peut aboutir comme on le voit actuellement, à de belles embellies économiques.

Cette confiance commence à faire place à la méfiance chez certains entrepreneurs.

En effet, 3 critères influencent le moral de ces Chefs d'entreprises :

- Le premier ne dépend pas de nous et très modestement je passerai rapidement, c'est le contexte mondial. On ne peut être que tributaires de certaines décisions prises au plus haut niveau de certains pays. Je ne nommerai pas les Etats-Unis.
- Le deuxième concerne la difficulté que nous avons à répondre aux offres d'emplois des entreprises : reflet de l'inadéquation entre les profils des demandeurs d'emplois et les entreprises.

Cela se traduit par un taux de chômage qui se maintient autour de 9% et que la Banque de France, Monsieur BOUEROUX nous le confirmera tout à l'heure, voit tangenter les 8% seulement, en 2020. Et tout cela c'est la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pourvu qu'elle soit bien menée, pourvu qu'on ne remplace pas une usine à gaz par une autre usine à gaz, avec la création d'une nouvelle agence, car nous avons un problème et là encore je retiens les chiffres de la Banque de France : 4 chiffres (source de la Banque de France de 2016) :

ALLEMAGNE		FRANCE	
NBRE D'APPRENTIS	TX DE CHÔMAGE 15/24 ANS	NBRE D'APPRENTIS	TX DE CHÔMAGE 15/24 ANS
1 337 000	7,1%	584 000	24.6 %

Ce constat est frappant et alarmant et il permet de faire le lien avec le 3<sup>ème</sup> critère : l'incapacité que semble avoir le pays à se réformer efficacement. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe à la SNCF, Monsieur le Préfet, même si on ne peut que se satisfaire de la volonté et on espère qu'il tiendra bon, de notre Président, de ne pas céder.

Mais tout le monde sait qu'en France, une réforme, si belle au début, est souvent vidée, petit à petit, de son contenu quand elle est votée et surtout quand elle est appliquée...

Avant de conclure, je tiens cependant à vous préciser Monsieur le Préfet, ainsi qu'à tous mes collègues ici présents, que découragement ne signifie pas désengagement. Ce n'est pas mon tempérament, vous le savez.

Au contraire, notre CCI n'a jamais été autant présente et sur tous les fronts :

- Nous travaillons sur la création d'une plateforme emploi, que nous vous avons présentée, pour les entreprises. Hier encore, j'ai rencontré les représentants de l'éducation nationale, qui ont été particulièrement intéressés et nous vous soumettrons un projet d'action avec l'éducation nationale très rapidement.
- Nous initions également un projet de schéma sectoriel international, avec les experts, dont certains sont présents : comptables, avocats, notaires qui devraient aboutir en Octobre/Novembre un certain nombre de primo exportateurs.

Ce modèle, plébiscité par Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sera dupliqué en Bourgogne Franche-Comté, et ça j'en suis le garant puisque c'est ma fonction de Président International Bourgogne Franche-Comté, et pourrait être également être dupliqué en France, le Ministre l'a sous-entendu.

- Nous interfaçons les entreprises ayant des difficultés avec les services de l'Etat ou de la région concernée. Nous avons mené une table ronde le 12 juin 2018 lors de la venue de la Madame Présidente de Région, avec certaines entreprises. Je vous proposerai de les rencontrer d'ici la fin de l'année. Il y en a deux notamment, dont DAVEY BICKFORD qui ont des problématiques qu'il faut que nous essayons de résoudre.
- Nous réalisons et cela fera l'objet de délibération, nous « vendons » quelques actifs, pas par plaisir de les vendre, mais parce que c'est un des souhaits du gouvernement, nous faire réaliser des actifs. Lorsqu'on le peut on le fait. Mais on sait que l'Etat lorgne, je vais être trivial, sur nos 3.5 millions de patrimoine. Ce n'est pas le cas dans l'Yonne Monsieur

le Préfet. Donc, nous réalisons quelques actifs et si nous les réalisons nous prendrons une délibération pour pouvoir réinvestir cette réalisation dans le réaménagement d'une pépinière, de l'hôtel consulaire ...etc...

Je terminerai mes propos, beaucoup trop longs et je vous prie de m'en excuser, pour une pensée pour les collaborateurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Alors que leurs rangs s'éclaircissent de jour en jour, alors que leurs missions sont perpétuellement modifiées, on leur demande de passer d'un soutien aux entreprises à une activité commerciale et concurrentielle.

Ils sont soumis à une anxiété sans cesse croissante. Leur sort ne semble pas pris en compte. Comment, et je veux me faire cet écho auprès de Monsieur le Préfet, comment les décideurs de la haute fonction publique et les politiques peuvent-ils avoir une si piètre approche de la gestion des Hommes ? Nous ne savons plus quoi dire au personnel. De quoi sera fait demain ? Que dirait-on si nous agissions de la sorte dans nos entreprises ?

Je tiens à leur manifester mes remerciements pour leur implication et ne peux que les encourager, et ceux qui me rencontrent régulièrement le savent, à faire preuve encore plus d'imagination, encore plus de talent et surtout de volonté d'innover.

Je tiens également à remercier mon équipe d'élus, bénévoles je le rappelle, parce que nous sommes bénévoles, pour leur soutien sans faille.

Je vous remercie de votre attention.

## **2. Information : Démission d'Emmanuèle BONNEAU, membre élue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour la mandature 2017-2021**

Avant de passer aux points suivants de l'ordre du jour, il nous faut enregistrer la démission d'Emmanuèle BONNEAU, membre élue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, pour la mandature 2017-2021, en tant que dirigeante de BC ENTREPRISE.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, Madame BONNEAU a procédé à l'information de sa démission aux instances de tutelle et au Président de la CCI Régionale BFC.

Je tiens à remercier Emmanuèle, qui n'est pas présente mais qui nous quitte pour des raisons d'emploi du temps. En effet, cumuler un mandat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, gérer une entreprise et préserver sa vie familiale est devenu trop compliqué. Je vous demande donc de prendre acte de sa démission.

## **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2017**

Vous avez reçu le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 novembre 2017.

Avez-vous des remarques au sujet de ce compte-rendu ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2017 est adopté.

## 4. Délibérations

Le Président PEREZ propose une présentation intégrée du budget exécuté 2017 et du Budget rectificatif 2018, par Michel ROBIN, Directeur des Finances.

### 4.1 Présentation du budget exécuté 2017

Michel ROBIN, Directeur des Finances

#### Exposés des motifs

La Commission des Finances s'est réunie le 13 juin 2018 pour examiner les projets de budgets exécuté 2017 et rectificatif 2018 que je vous présente pour approbation.

Certaines données sont présentées sur plusieurs années permettant d'apprécier leur évolution.

#### **LES RESSOURCES FISCALES**



La baisse de la Taxe pour Frais de Chambre est très pénalisante faisant ressortir un écart de - 30% en 4 ans.

Le montant inscrit au Budget Primitif 2018 était de 3 015 K€.

Malheureusement, la notification reçue présente une réduction complémentaire de 17 K€ pour atteindre 2 998 K€, soit une baisse de - 16% par rapport à l'année précédente.

En analysant le détail des composants de notre quote-part, la Taxe pour Frais de Chambre baisse initialement de 97 K€ sur un total de 940 K€ pour l'ensemble des Chambres de Commerce Territoriales et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

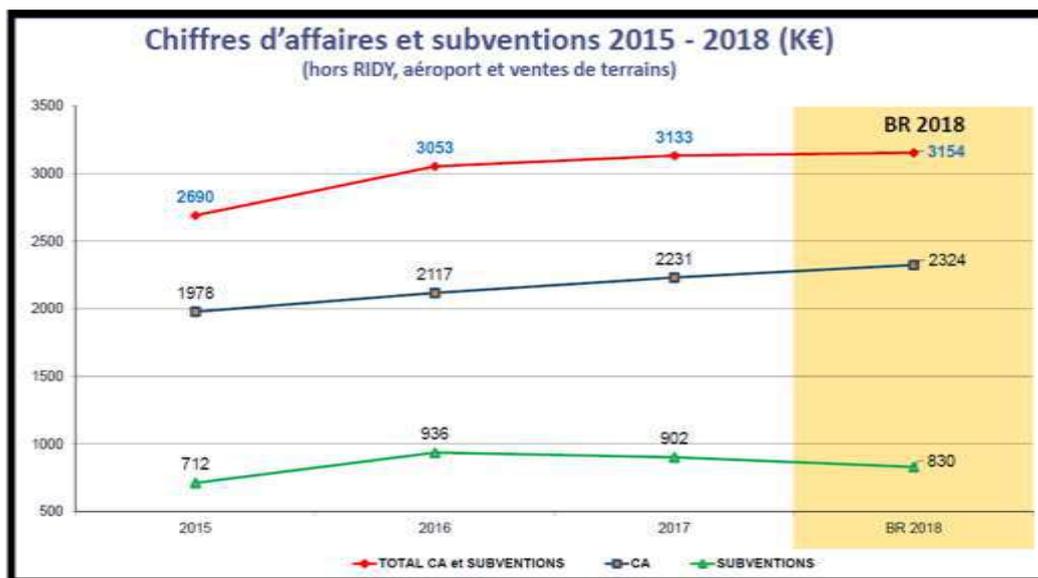
Près de 56% de la diminution est réattribuée aux deux Chambres de Commerce et d'Industrie (la Haute-Saône et la Nièvre) via un fonds de péréquation « Zone de

Revitalisation Rurale », la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne n'étant pas éligible.

En compensation des 97 K€ perdus, nous récupérons seulement une enveloppe au titre du fonds de péréquation de 80 K€ axée sur le digital après validation d'un dossier dédié.

Notre projet permet de financer en partie une plateforme sur les emplois, dont la finalité est la création d'un site internet et d'une application mobile dédiées à la mise en relation emploi (CDD, CDI, alternance, stages et information règlementaire).

### **LES CHIFFRES D'AFFAIRES ET SUBVENTIONS**



Pour une meilleure comparaison et ne pas fausser la lecture du graphique, j'exclus l'activité Aéroport de Branches qui a pris fin en février 2016, ainsi que les cessions de terrains et les produits du salon RIDY (action qui se déroule les années impaires).

Les produits sont en nette progression sur la période 2015 - 2018. Malheureusement, les fonds publics perçus au titre d'actions collectives, d'appels d'offres et de collecte de la taxe d'apprentissage, baissent régulièrement depuis 2015.

Les directions et services ont dû réaliser des efforts importants pour compenser cette baisse de subventions par l'accroissement de ressources propres.

*Sébastien VALLET profite du propos de Michel ROBIN pour souligner les efforts faits par les collaborateurs de la CCI Yonne pour produire du chiffre d'affaires. La progression du chiffre d'affaires est forte au regard de l'effectif qui est décroissant. Le Directeur Général les remercie de pas avoir désarmé et d'être innovant..*

Ainsi, le niveau du seul chiffre d'affaires (au sens comptable) progresse lentement.

## L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

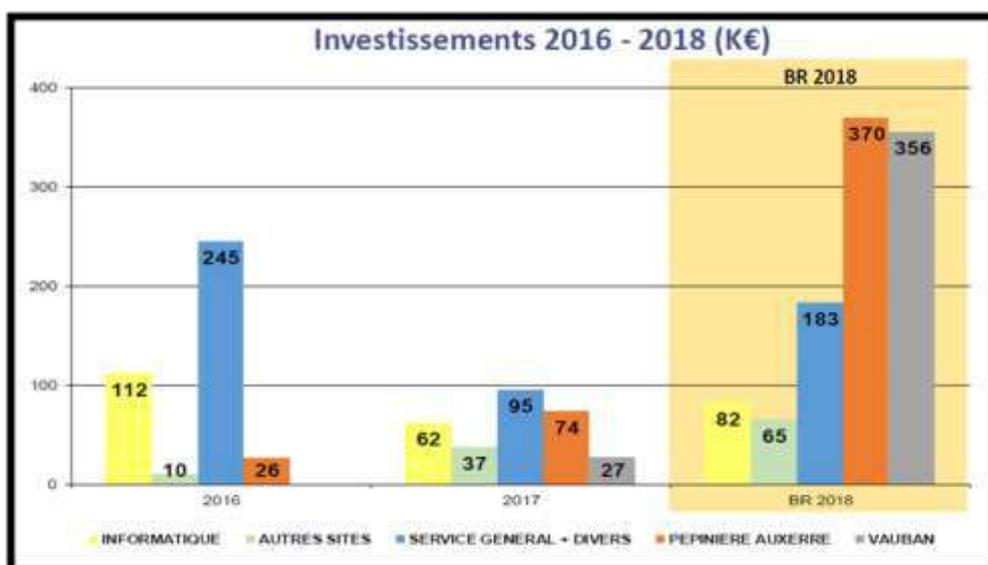


La hausse de la masse salariale est globalement stabilisée passant de 3 959 K€ en 2015 à 4 012 K€ en 2018, soit une progression mesurée de + 1,3% en 3 ans.

De nombreux départs d'agents n'ont pas été remplacés et les missions de service public et les activités marchandes sont toujours assurées malgré un effectif réduit.

La gestion des ressources humaines est fortement optimisée au regard de la baisse de la ressource fiscale subie.

## LES INVESTISSEMENTS



Après des investissements limités en 2017 pour 295 K€, l'exercice 2018 comprend une enveloppe importante pour 1 056 K€, dont trois investissements majeurs :

- La pépinière d'entreprises de l'Auxerrois (370 K€) pour aménager une partie du bâtiment B4 et un atelier. Ces locaux sont déjà loués et permettront un retour sur investissements,

- la démolition du Site Vauban à Sens (356 K€) qui s'est terminée au printemps,
- l'aménagement de bureaux suite au départ du Centre de Gestion Agréé de l'Yonne.

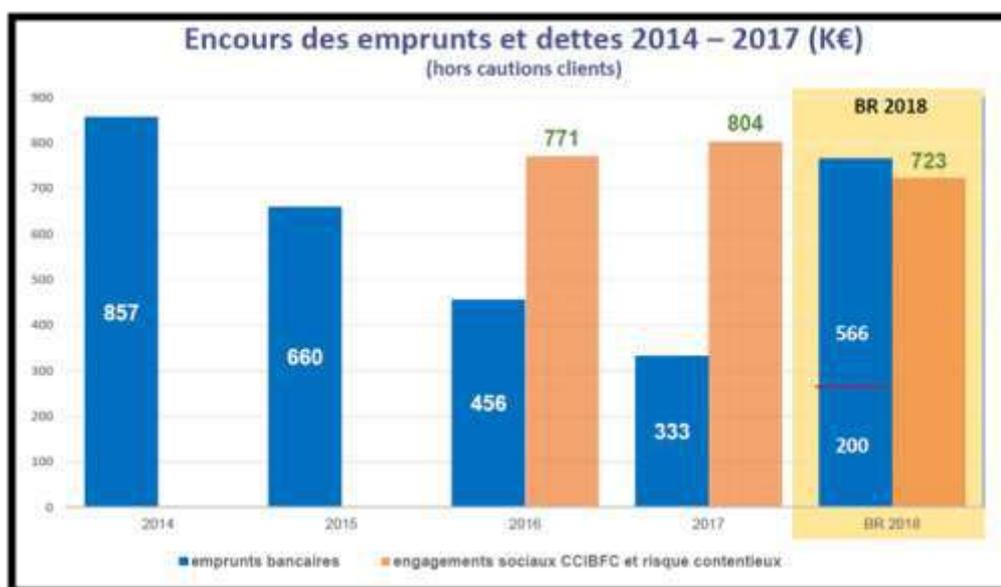
### **LE FOND DE ROULEMENT**



Le niveau du fond de roulement est en nette progression depuis 2014 pour atteindre plus de 1 200 K€ en 2017.

La diminution observée en 2018 est la conséquence directe du résultat budgétaire déficitaire prélevé en partie sur le fonds de roulement antérieur.

### **LES ENCOURS : EMPRUNTS ET DETTES**



L'endettement bancaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est en baisse importante sur la période 2014 / 2017. Fin 2017, l'encours est très faible, soit 1,8% du total du bilan.

Il reste à ce jour deux emprunts à échéances finales en août 2022 (Hôtels d'entreprises du Tonnerrois et de l'Avallonnais), soit un encours de 266 K€, fin 2018.

Les projets ambitieux et nécessaires budgétés en 2018 pour redynamiser certaines pépinières et hôtels d'entreprises nécessitent le besoin de vendre une partie des terrains nus du Site Vauban à Sens et un financement partiel par le recours à l'emprunt. Le Budget Rectificatif 2018 inclut une enveloppe d'emprunt bancaire de 500 K€ remontant ainsi l'encours à 766 K€ à fin 2018.

L'encours des autres dettes concerne principalement les engagements sociaux (IFC et AA) relatifs aux agents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté mis à disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne. Les actualisations de dettes sont calculées annuellement et prennent en compte les mouvements de personnel et la dette est remboursée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté, jusqu'en 2027.

### **LES CREANCES PASSEES A RESULTAT**

Créances (> 1000 €) passées à perte en 2017					
CLIENTS	SITES	MOTIFS	PERTES HT	REPRISES PROVISIONS	INCIDENCES SUR 2017
LTI	VES + TOUCY	LIQUIDATION JUDICIAIRE	4 856	4 691	- 164
ECONERGIE	AVALLON	LIQUIDATION JUDICIAIRE	3 075	4 156	1 082
SOL NET	ST-FLORENTIN	LIQUIDATION JUDICIAIRE	2 156	2 156	0
FANOU	EMPLOI-FORMATION		1 690	1 690	0
<b>TOTAUX</b>			<b>11 777</b>	<b>12 694</b>	<b>+ 918</b>

Le tableau présente les quatre dossiers contentieux d'un montant supérieur à 1000 € et passés en perte en 2017. Ils sont tous couverts préalablement par des provisions pour créances douteuses, l'impact est donc nul sur l'exercice 2017, voire positif pour l'un d'entre eux.

### **LA PRESENTATION DES INDICATEURS BUDGETAIRES 2017**

Présentation des indicateurs 2017 - 2018 (K€)				
SYNTHESE	Budget exécuté 2017	Budget primitif 2018	Budget rectificatif 2018	Ecart BR / BP 2018
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 361	- 813	- 1 034	- 221
RESULTAT FINANCIER	+ 10	- 1	- 1	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 359	+ 511	+ 952	+ 441
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>+ 8</b>	<b>- 303</b>	<b>- 83</b>	<b>+ 220</b>
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	+ 697	+ 138	- 207	- 345
<b>RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>+ 428</b>	<b>- 688</b>	<b>- 305</b>	<b>+ 383</b>
INVESTISSEMENTS (bruts)	296	725	1 056	+ 331
<b>FONDS DE ROULEMENT NET DISPO</b>	<b>+ 1 241</b>	<b>+ 157</b>	<b>+ 960</b>	

Vous découvrez la synthèse des indicateurs de l'exercice 2017 :

Résultat comptable : + 8 K€

Capacité d'autofinancement : + 697 K€

Résultat budgétaire : + 428 K€

Fonds de roulement : + 1241 K€

Les indicateurs sont bien meilleurs que ceux de l'année précédente malgré la baisse de la Taxe pour Frais de Chambre d'un montant de 278 K€.

### **LA PRESENTATION DES INDICATEURS BUDGETAIRES 2018**

Le résultat d'exploitation se dégrade avec l'actualisation à la baisse des produits.

Le résultat exceptionnel prend en compte la vente d'une partie de l'hôtel d'entreprises de Puisaye et du Site Vauban à Sens.

Ainsi, le résultat comptable s'améliore de 220 K€ au Budget Primitif.

En revanche, avec la neutralisation des provisions et des opérations en capital, la Capacité d'autofinancement est négative à - 207 K€.

Malgré un niveau élevé des investissements par rapport au Budget Primitif, leurs financements budgétés par les cessions d'actifs et le recours à l'emprunt permet de réduire le déficit budgétaire à - 305 K€ au lieu de - 688 K€.

En conséquence, le fonds de roulement évoqué précédemment atteint 960 K€.

*Arlette BORSATO intervient pour demander au Président PEREZ s'il compte maintenir son aide à la Chambre Economique de l'Avallonnais. Elle explique que le Pays Avallonnais collabore avec la Chambre Economique de l'Avallonnais sur une action dans le domaine de la transmission sur le territoire du Pays Avallonnais. Madame BORSATO, souligne que l'action est une véritable réussite, notamment grâce à l'investissement de l'équipe de la Chambre Economique. En revanche elle voit diminuer l'effectif de la CEA et s'inquiète de sa capacité à poursuivre son action sur le terrain.*

*Alain PEREZ remercie Arlette BORSATO pour son engagement et le travail qu'elle mène avec les collectivités. Il lui assure qu'il continuera à œuvrer pour ces territoires en difficultés en y maintenant la présence et les actions de la CCI de l'Yonne, car il est convaincu que c'est en étant présent sur le terrain que les Chambres peuvent aider au maintien et au développement de l'activité économique. Il cite Serge NASSELEVITCH qui travaille beaucoup sur l'Avallonnais et Alain LAPLAUD sur le Tonnerrois.*

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT Président de la Commission des Finances de la CCI Yonne à exprimer l'avis de la Commission sur le Budget Exécuté 2017.

### **Avis de la Commission des Finances sur le Budget Exécuté 2017**

#### **Patrick DESAINT, le Président de la Commission des Finances**

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 13 juin 2018 pour examiner le projet du budget exécuté 2017.

L'examen porte l'attention sur les écarts significatifs avec le budget rectificatif 2017 de chaque section comptable. Parallèlement, des points de comparaison de certaines lignes budgétaires avec les comptes 2016 sont commentés pour mieux comprendre les évolutions.

Le niveau des produits est très satisfaisant et dépasse les prévisions, plus particulièrement les prestations de formation et les hôtels et pépinières d'entreprises.

En revanche, la collecte de la taxe d'apprentissage n'a pas atteint le volume de l'année précédente, pénalisant les ressources de l'Ecole de Gestion et de Commerce de Sens.

Les membres de la Commission constatent une baisse des charges de fonctionnement provenant de quelques enveloppes non consommées et surtout de la maîtrise des coûts et le renouvellement de marchés.

La masse salariale est contenue malgré la baisse de la ressource fiscale, des postes vacants ne sont pas remplacés. Les membres de la Commission se félicitent de l'effort d'optimisation des frais de personnel dans ce contexte difficile.

Toutefois, ils notent l'accroissement important des dotations pour engagements sociaux suite à la révision du règlement intérieur régional fin 2017.

Les membres prennent note qu'il s'agit de la conséquence de la fusion avec la Franche-Comté qui disposait d'un règlement très favorable.

Les investissements pointent essentiellement sur le renouvellement du parc informatique pour les formations et les étudiants.

Les membres de la Commission ont entendu tous les éclaircissements aux questions posées et soulignent les efforts réalisés par le Personnel et le respect de la rigueur budgétaire permettant ainsi de dégager un niveau de fonds de roulement permettant d'engager les investissements prévus en 2018.

La Commission des Finances émet un avis favorable au budget exécuté 2017 et propose à l'assemblée générale de bien vouloir l'approuver.

*Le Président PEREZ invite le Commissaire aux Comptes à donner son avis sur le Budget Exécuté 2017.*

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur le Budget Exécuté 2017**

**François PINAULT, le Commissaire aux comptes**

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Budget Exécuté 2017**

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Yonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents adressés aux membres élus et autres membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été examinés par la Commission des Finances du 13 juin 2018.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Le Commissaire explique qu'il a porté une attention plus particulière sur le processus de reprise des charges.*

*Il confirme que les différentes informations financières fournies au cours de cette assemblée générale et dans les comptes sont concordantes et sincères.*

*Le Président PEREZ invite ensuite Maître Frédéric TATAT, Président de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts à présenter son rapport.*

*Préalablement à l'intervention de Maître TATAT, le Président rappelle que la Commission de prévention a été instaurée à sa demande lors de sa première élection. Il regrette de devoir demander aux chefs d'entreprises élus de ne plus travailler pour la Chambre. Le Président en est désolé mais il s'agit là d'une éthique qu'il faut respecter.*

## **Rapport de la Commission de prévention des conflits d'intérêts**

### **Maître Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts**

La Commission a pris connaissance de la liste détaillée de toutes les dépenses des fournisseurs et prestataires de services, ayant réalisé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, un chiffre d'affaires, tous sites confondus, supérieur à 5.000 € en 2017.

Afin d'améliorer la lisibilité des tableaux, les factures des prestataires de formation ont été isolées.

La Commission observe que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a contracté avec trois entreprises dont les dirigeants sont membres élus de la CCI :

- BC entreprise
- La Poste
- Festins de Bourgogne

La Commission a pris acte de la démission d'Emmanuèle BONNEAU, officialisée lors de la présente assemblée générale.

La Commission a pris acte des dépenses effectuées auprès de La Poste et liées au caractère monopolistique du marché.

Pour les dépenses effectuées auprès de « Festins de Bourgogne », la Commission prend acte du fait que sa recommandation du 22 juin 2017 a été suivie et que toute commande a été arrêtée depuis lors.

Les membres de la Commission n'ont relevé aucun conflit d'intérêts au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Pour rappel, les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne doivent mettre à jour leurs déclarations d'intérêts dans le mois suivant l'évolution de leur situation. Des formulaires vierges sont disponibles à la sortie de la réunion et auprès de la Direction des Affaires Générales.

## **Tableau prévisionnel des subventions versées par la CCI en 2018**

### **Sébastien VALLET, le Directeur Général**

- **Subvention en numéraire** : 200 € versés à l'Association Défison dans le cadre d'une convention de partenariat.
- **Subvention en nature** : Prêt d'un local de 5m<sup>2</sup> à la Jeune Chambre Economique de l'Yonne.

Le tableau reprend les chiffres déjà présents dans le Budget Exécuté 2017. Cette information est présentée à part dans un souci de transparence. Le tableau prend en compte les subventions en numéraire et en nature.

## Tableau récapitulatif des marchés publics passés en 2017

Sébastien VALLET, le Directeur Général

MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES - 2017 -							
N° du marché	Objet	Date de notification	Attributaire	CP + Commune	Montant htva	Durée	Période
PSF 2017 01	RIDY - Septembre 2017	13/03/2017					
	Lot n°1 Conception, fourniture et montage stands		CENTRE France	89000 AUXERRE	Marchés à bons de commandes	Ponctuel	Septembre 2017
	Lot n° 2 Mobilier d'exposition		CAMERUS	85000 GONESSE			
PSF 2017 02	AUDIT ENERGETIQUE (HTC)	01/03/2017	TRACTEBEL	92 Gennevilliers	7 500,00 €	Ponctuel	1 <sup>er</sup> sem. 2017
PSF 2017 03	EGC FORMATEURS sur 22 lots					1 an reconductible	2017/2018
PSF 2017 04	Maîtrise d'Œuvre HTC						
	PM. Maîtrise d'œuvre Pépinière B4 C9 et C10	28/06/2017	MC2	89000 AUXERRE	24 960,00 €	Ponctuel	1 an
PSF 2017 05	M&J installations de vidéoprotection	26/08/2017	HYPERION	89380 Appoigny	55 741,10 €	Ponctuel	3 mois
PSF 2017 06	Réhabilitation HTC - Ingénierie						
PSF 201706-01	Contrôle Technique		DEKRA	89000 Auxerre	16 125,00 €	Ponctuel	2 ans
PSF 201706-02	SPS		APAVE	89470 Monetaeu	4 905,00 €		
PSF 201706-03	SSI		F. JALOUX	10390 CLEREY	3 000,00 €		
PSF 2017 07	AMO - Démolition VAUBAN	27/06/2017	ANTEA GROUP	94117 ARCUEIL	24 900,00 €	Ponctuel	1 an
PSF 2017 08	SPS VAUBAN	05/09/2017	VERITAS	89000 AUXERRE	2 600,00 €	Ponctuel	1 an
PSF 2017 09	MARCHE REGIONAL FOURNITURE D'ELECTRICITE (6 lots au total)	14/12/2017				1 an reconductible 2 fois 1 an	2018/2020
	Lot 1 CC/ B9		LUCIA	70000 VESOUL	72 734,00 €		
PSF 2017 10	Acquisition de matériel Informatique FORMATION	21/12/2017	QUADRIA	89000 AUXERRE	43 565,00 €	Ponctuel	
MARCHÉS DE TRAVAUX - 2017 -							
N° du marché	Objet	Date de notification	Attributaire	CP + Commune	Montant htva	Durée	
TVX 2017 01	Déconstruction Centre d'Affaires Vauban	14/11/2017	ARCHES DEMOLITION	88000 EPINAL	330 710 €	6 mois	2018
TVX 2017 02	Désamiantage Sols Hôtel Consulaire Auxerre	21/12/2017	ENTREPRISE MICHEL	89000 AUXERRE	89 820 €	2 mois	2018
	Lot 1 - Désamiantage				les 2 lots		
	Lot 2 - Revêtement des sols						

### Délibération

**CONSIDERANT** le montant du budget exécuté 2017 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

**CONSIDERANT** les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 13 juin 2018,

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**VOTE ET APPROUVE** le budget exécuté 2017 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté, sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Total du bilan :	+18 657 647,32 €
• Total du compte de résultat :	+7 754 133,02 €
• Résultat comptable :	+ 7 819,83 €
• Capacité d'autofinancement :	+ 697 084,47€
• Solde budgétaire :	+ 427 874,12 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 1 241 017,90 €

**DECIDE** d'annuler la réserve spécifique initialement constituée au titre de la solidarité entre les Chambres de Commerce et d'Industrie, et dont l'objet n'est plus de mise, et de transférer le solde de 47 434 € en report à nouveau,

**DECIDE** d'affecter le bénéfice comptable de 7 819,83 € en report à nouveau,

**DONNE QUITUS** au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2017,

**MANDATE** son Président pour transmettre ce budget exécuté 2017 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté et pour approbation aux différentes autorités concernées.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

*Le Président PEREZ indique, qu'il y a lieu de prendre en compte quelques ajustements du Budget 2018 et que celui-ci traduit les premières restrictions budgétaires annoncées à l'échelle nationale et demande au Président de la Commission des Finances de venir exposer l'avis de ses membres.*

## **5.2 Présentation du Budget rectificatif 2018**

### **Avis de la Commission des Finances Budget Rectificatif 2018**

**Patrick DESAINT, le Président de la commission**

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 13 juin 2018 pour examiner le projet du budget rectificatif 2018.

L'élaboration s'est faite d'une part, sur la base des dossiers en cours connus à fin avril et des éléments prospectifs de chaque service et de l'actualisation des projets d'investissements dont certains étaient déjà engagés fin 2017.

Le Directeur général précise que la ressource fiscale comprend une quote-part de plus en plus significative de financements ciblés pour lesquels il faut engager des dépenses supplémentaires. Il précise également que l'Yonne non seulement n'est plus considéré comme un territoire rural mais a perdu 90 000 € au profit du fonds de péréquation destiné aux Zones de Revitalisation Rurale dont la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ne fait plus partie, d'après le Gouvernement. (Nièvre et Haute-Saône).

L'enjeu est de poursuivre les objectifs de recherche d'activités marchandes pour compenser la baisse de la ressource fiscale sans remettre en cause l'accompagnement de nos ressortissants et l'équilibre budgétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne. Malgré les efforts de chacun, la prévision initiale des produits est trop

ambitieuse et il convient de les diminuer. Certaines charges de structure sont actualisées, notamment les frais d'entretien et de réparations tandis que la masse salariale reste au même niveau qu'en 2017.

Les éléments exceptionnels prennent en compte deux données importantes :

- désinvestissements partiels (Hôtel d'entreprises de Puisaye et le Site Vauban à Sens)
- perception d'un reliquat de la ressource fiscale 2015

Les membres de la Commission constatent la difficulté à trouver l'équilibre, mais apprécient fortement l'effort de la CCI pour réduire de près des 2/3 de la perte sèche de la ressource fiscale de 574 K€ en 2018.

Les principaux investissements budgétés de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et du Site Vauban à Sens permettront d'une part, d'offrir à nos locataires une prestation de meilleure qualité, un « service plus », et attirer de nouveaux créateurs, et d'autre part, de pouvoir consolider des ressources propres pour être réinvesties.

Parallèlement, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer des projets ambitieux, dès cette année, dont le retour sur investissement se jugera sur le long terme.

Les membres de la Commission ont bien compris les enjeux de demain.

Ils émettent un avis favorable :

- au projet de désinvestissement partiel du Site Vauban à Sens,
- au projet de recours à l'emprunt bancaire dans des seuils acceptables qui ne mettent pas la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en difficulté,
- au budget rectificatif 2018,

et proposent à l'unanimité à l'assemblée générale de bien vouloir approuver ces trois points.

*Le Président de la Commission des Finances remercie l'ensemble des élus et le personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.*

*Il insiste sur le mot « confiance », la confiance dans le pouvoir d'adaptation du Président PEREZ face aux difficultés, ainsi que la confiance dans la capacité de l'ensemble des élus et du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à s'adapter aux changements.*

*Patrick DESAINT ne croit pas au découragement formulé par le Président mais croit plutôt à un agacement.*

*A.PEREZ remercie Patrick DESAINT pour ses propos et ajoute que si nous voulons remplir notre feuille de route pour les années à venir une bonne partie de nos ressources proviendra de notre capacité à installer les entreprises dans nos pépinières, dans nos hôtels d'entreprises. Pour cela il faut leur offrir des conditions d'accueil acceptables, comme le CIFA qui a su faire les investissements nécessaires pour se donner une bonne image. Nous avons l'obligation de rénover notre pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et notre Hôtel Consulaire afin d'accueillir des potentiels locataires. Ce bâtiment a vocation à se comprimer en terme d'effectif, alors il va falloir que ses locaux soient loués et génèrent des ressources pour la Chambre de Commerce et d'Industrie afin qu'elle puisse poursuivre son action dans les territoires. Le Président croit beaucoup aux hôtels d'entreprises, même dans les territoires les plus ruraux comme Avallon ou Tonnerre afin de permettre à cette étincelle des primo entrepreneurs de continuer à pouvoir vivre sur notre territoire. Il pense qu'en leur offrant la possibilité de s'installer à des prix très accessibles nous continuerons à avoir des créations d'entreprises dans nos territoires, alors que si nous ne leur offrons plus cette possibilité alors il n'y aura plus de création d'entreprises dans les territoires.*

*Le Président propose la délibération suivante.*

## Délibération

**CONSIDERANT** le montant du budget rectificatif 2018 des différents services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

**CONSIDERANT** les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de CI de l'Yonne du 13 juin 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne du 13 juin 2018,

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**VOTE ET APPROUVE** le budget rectificatif 2018 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté, sur la base des principaux indicateurs suivants :

• total du compte de résultat :	7 599 100 €
• résultat comptable :	- 82 513 €
• capacité d'autofinancement :	- 207 313 €
• solde budgétaire :	- 305 313 €
• fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 960 005 €

**MANDATE** son Président pour transmettre ce budget rectificatif 2018 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté et pour approbation aux différentes autorités concernées.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

### 5.3 Présentation des modifications du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne

**Sébastien VALLET, le Directeur Général**

#### Exposés des motifs

Lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017, vous avez doté la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne d'un nouveau règlement intérieur.

Conformément aux modalités de ce règlement, celui-ci avait été soumis à la Préfecture de Région pour validation.

Le 23 février 2018, le Secrétariat aux Affaires Régionales a adressé au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie l'Yonne ses observations.

**Nous avons apporté les modifications demandées au règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne qui sont les suivantes :**

Article 58 - Commissions réglementées : la commission consultative des marchés et l'instance locale de concertation ont été ajoutées à la liste des commissions réglementées.

Chapitre 5 : Les contrats de la Commande publique, les transactions et compromis (art 89, 90 et 91) : la référence au « code des marchés publics » a été remplacée par « les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux marchés publics ».

Le texte de ce règlement intérieur vous a été adressé, ce jour, avec le dossier de convocation à l'assemblée générale.

*Le Président propose la délibération suivante.*

<b>Délibération</b>
---------------------

**VU** l'article R711-68 du Code du commerce, relatif au règlement intérieur des Chambres de Commerce et d'Industrie,

**VU** la délibération n°2017/45, prise par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne le 30 novembre 2017, adoptant un nouveau règlement intérieur,

**CONSIDERANT** les observations adressées par courrier à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, par le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le 23 février 2018, au sujet du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne adopté le 30 novembre 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de tenir compte de ces observations en modifiant en conséquence le règlement intérieur du 30 novembre 2017.

\*\*\*

## **Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**DECIDE**, d'adopter les modifications apportées au règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 novembre 2017, tel que joint au dossier de séance.

**MANDATE**, son Président pour transmettre la nouvelle version du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à la Préfecture de Région Bourgogne Franche-Comté.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

### **5.4 Création de régies de recettes**

**Sébastien VALLET, le Directeur Général**

#### **Exposés des motifs**

Dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public ou de la vente de prestations, les agents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne sont amenés à percevoir des paiements en espèces.

Afin de faciliter les encaissements relatifs aux prestations, j'ai proposé la création de plusieurs régies de caisse de recettes.

Les régies de recettes sont limitées dans leurs montants et instituées par le Président avec l'accord du Trésorier, pour l'encaissement de recettes de faibles importances, urgentes ou répétitives.

Le régisseur de recettes n'effectue que des opérations d'encaissement et pour les seules recettes explicitement énumérées dans la décision de création de la régie.

Le régisseur a pour obligation de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Chaque fin de mois, le responsable de la régie rend compte et verse à la Direction des Finances les encaissements réalisés.

**Il vous est proposé de créer 4 régies de caisse comme suivants :**

A l'**Hôtel consulaire d'Auxerre**, création d'une caisse dont le régisseur sera **Evelyne CHAMBAT**, pour le paiement des prestations facturées par le CFE.

Au **Village d'entreprises du Sénonais**, création d'une caisse dont le régisseur sera **Anne-Marie DELZARD et Sophie BORDELOT**, pour le paiement des prestations de formation, de locations de salles, bureaux et ateliers, ainsi que pour les prestations relatives à l'activité des hôtels et pépinières d'entreprises,

A la **Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois**, création d'une caisse dont le régisseur sera **Annie SATUB et Karine NICE** en suppléante, pour l'encaissement des prestations liées à l'activité des hôtels et pépinières d'entreprises, ainsi que pour les locations de salles, bureaux et ateliers,

A la **Pépinière d'entreprises du Jovinien**, création d'une caisse dont le régisseur sera **Catherine GOUIN et Evelyne BUISSON** en suppléante, pour l'encaissement des prestations

liées à l'activité des hôtels et pépinières d'entreprises, ainsi que pour les locations de salles, bureaux et ateliers,

Le détail des modalités de création et de gestion de ces caisses est joint au dossier.

*Le Président propose la délibération suivante.*

### Délibération

**VU** les articles R712-13 et A 712-31 du Code de Commerce, autorisant la création de régies, limitées dans leur objet et leur montant pour les recettes de faible importance, urgentes ou répétitives,

**VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

**VU** le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**VU** la circulaire n°1111 du 30 mars 1962, fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie,

**VU** l'article 50 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 novembre 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne d'instituer quatre régies de caisse de recettes afin de procéder à l'encaissement des produits vendus, ayant un caractère répétitif et dont le montant est de faible importance.

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**DECIDE**, la création de régies de caisse de recettes, conformément aux dispositions présentées dans le tableau récapitulatif, joint au dossier de séance.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

### [5.5 Présentation des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2018](#)

**Sébastien VALLET, le Directeur Général**

#### Exposés des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire, ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Les principales modifications intervenues sont les suivantes :

**1. SERVICE PERFORMANCE ET TRANSFORMATION NUMERIQUE**

- **Formalités Internationales** : CREATION DE 2 NOUVELLES PRESTATIONS
- **Digitalisation des entreprises** : CREATION DE 3 NOUVELLES PRESTATIONS

**2. DIRECTION DE L'INFORMATION ECONOMIQUE**

CREATION DE 5 NOUVELLES PRESTATIONS ETUDES ET DIAGNOSTICS  
AUGMENTATION D'UN TARIF

**3. DIRECTION EMPLOI-FORMATION**

CREATION DE NOUVELLES PRESTATIONS « FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES »

**4. DIRECTION EQUIPEMENTS ET TERRITOIRES**

- Révision annuelle des loyers sur la base de l'indice ILAT (*Indice des loyers des activités tertiaires*)
- Création de baux 3/6/9 (Tarif applicable la 5<sup>ème</sup> année)
- Création d'un tarif pour les entreprises innovantes (Jusqu'à - 50% sur le tarif normal = tarif applicable la 5<sup>ème</sup> année)

**5. DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES**

CREATION DE NOUVELLES PRESTATIONS « COLLATION ET ACCUEIL CAFE »

Vous trouverez dans les dossiers de séance, une copie des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

*Le Président propose de délibérer.*

<b>Délibération</b>
---------------------

**CONSIDERANT** la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau en date du 17 mai 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des finances en date du 13 juin 2018,

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**ARRETE** les tarifs de vente applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2018, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de séance,

**AUTORISE** son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

## **5.6 Autorisation donnée au Président pour négocier et vendre au mieux des intérêts de la Chambre une parcelle du site Vauban**

### **Le Président PEREZ**

#### **Exposé des motifs**

A l'issue des travaux de démolition réceptionnés en avril dernier, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne poursuit ses réflexions sur le devenir du site en partenariat avec la ville de Sens et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare de SENS reste toujours tributaire des échanges en cours avec la SNCF pour la vente d'une partie de terrain, permettant de créer une nouvelle route et de désenclaver le quartier.

Pour autant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est prête à accompagner le développement économique de l'EPHAD voisin, en lui cédant une parcelle d'environ 4 700 m<sup>2</sup>, n'obérant pas l'avenir du site Vauban d'une surface totale de 23 795 m<sup>2</sup>.

Le bien étant inventorié dans le patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, il convient que son assemblée générale prenne une délibération de cession d'actif, conformément à l'article 82 de son règlement intérieur qui prévoit que :

*« Les projets de cessions immobilières réalisées par la CCIY font l'objet d'une délibération de l'assemblée générale après avis de la commission des finances. Les actes relatifs à la cession sont accomplis par le président de la CCIY sur la base de l'approbation de l'AG. Si le bien aliénable appartient au domaine public de la CCI, une délibération opérant le déclassement du bien doit être prise préalablement ou concomitamment à la décision d'aliéner. Conformément à la réglementation en vigueur, les projets de cession ne donnent pas lieu à une consultation obligatoire de la Direction Immobilière de l'Etat. Toutefois, dans le cas où le président décide de procéder à cette consultation, l'avis rendu à titre indicatif n'engage pas la CCIY. Les acquisitions et cessions financières font l'objet d'un avis préalable de la Commission des finances si l'opération présente une incidence financière importante. La cession peut faire l'objet, le cas échéant, d'une publicité préalable dans les conditions fixées par le président. »*

Ce dossier a été présenté au Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne réuni le 13 juin 2018, et soumis le même jour à l'examen de la Commission des Finances, lesquels ont émis un avis favorable.

La négociation entre le futur acquéreur et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a abouti à un accord verbal avec le Groupe PAVONIS, sur un montant de transaction à hauteur de 200 € HT/m<sup>2</sup>, pour un terrain d'environ 4 700 m<sup>2</sup> (sous réserve d'un métrage précis par le géomètre). Cet accord de principe, conforme à l'estimation effectuée par l'expert que nous avons sollicité auprès de la Cour d'Appel de Paris a été validé par une consultation électronique du Bureau, en date du 23 juin 2018.

**Alain COURTET** demande, à Monsieur le Préfet de l'Yonne ce qu'il adviendra du produit de la vente de la parcelle du terrain du Site Vauban à Sens. Il se demande si le produit de cette vente sera laissé à la disposition de la Chambre Commerce de l'Yonne.

**Le Préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice LATRON** explique, qu'il ne connaît pas l'historique de la vente de l'hôtel consulaire de Sens et ne sait pas dans quelles conditions l'Etat a récupéré le produit de cette vente. Il répond qu'il n'a pas connaissance de projet de « confiscation » par l'Etat du produit de la vente de ce terrain, et qu'il ne peut pas donner d'engagement qu'il ne serait pas sûr de pouvoir tenir. Il ajoute qu'il n'a aucune légitimité à donner cet engagement dans la mesure où ce n'est pas une décision qui relève d'un Préfet.

**Le Président PEREZ** reprend la parole pour expliquer, que le contexte n'est pas le même qu'en 2014. Il ne peut rien affirmer, mais il pense que l'Etat ne confisquera pas le produit de la vente de la parcelle du Site Vauban..

*Il rappelle qu'en 2014, la vente de l'Hôtel consulaire intervenait dans un contexte économique beaucoup plus favorable pour les CCI qui percevaient des taxes plus conséquentes qu'aujourd'hui et dont les résultats étaient positifs.*

*Il fait le parallèle avec la période actuelle où, le compte d'exploitation de la Chambre est négatif et explique que le produit de ces ventes vont venir compenser partiellement une perte d'exploitation.*

*Il ajoute que dans le contexte actuel, ces ressources seront utilisées pour le projet de rénovation de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, qui ne serait pas possible sans cette rentrée de fonds.*

*Le Président propose la délibération suivante.*

### Délibération

**CONSIDERANT** l'article 82 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 novembre 2017, relatif aux cessions immobilières et acquisitions et cessions financières,

**CONSIDERANT** la délibération n°2017/18, intitulée « Projet Vauban : déconstruction du site », adoptée par l'assemblée générale le 28 mars 2017, approuvant le déclassement du site Vauban à Sens, du domaine public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

**CONSIDÉRANT** l'accord verbal conclu avec le Groupe PAVONIS d'acquiescer auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, une parcelle de terrain d'environ 4 700 m<sup>2</sup> non viabilisée au prix de 200 € HT le m<sup>2</sup>,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018 et le résultat positif de la consultation électronique du Bureau en date du 23 juin 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018.

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**CONSTATE** la désaffectation du site Vauban à Sens.

**AUTORISE** le Président à vendre une parcelle d'environ 4 700 m<sup>2</sup> au prix de 200 € HT le m<sup>2</sup> provenant après division de l'emprise foncière du site Vauban à Sens cadastrée AH n°517.

**AUTORISE** le Président à signer un compromis de vente aux conditions tarifaires supra, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**DONNE** tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser cette vente et de négocier avec l'acquéreur les conditions suspensives de l'avant-contrat sous réserve que celles-ci n'excèdent pas une durée de 12 mois de manière à ce que la réitération définitive de l'acte intervienne dans le délai d'un an de la signature dudit avant-contrat.

*L'assemblée générale sera tenue informée de l'avancement de ce dossier, lors de la prochaine réunion.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.**

## 5.7 Autorisation donnée au Président d'emprunter

Sébastien VALLET, le Directeur Général

### Exposé des motifs

La pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, constituée d'un ensemble immobilier de bureaux et d'ateliers installés sur une superficie de 2 ha 50, au cœur de l'agglomération auxerroise met à disposition des entreprises en création ou en développement, 7000 m<sup>2</sup> d'ateliers et 1350 m<sup>2</sup> de bureaux.

Idéalement située à proximité des principaux axes routiers et de la gare SNCF d'Auxerre, la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois est également la plus importante de l'Yonne avec 80 entreprises installées, pour plus de 400 emplois et a généré 320 000 € de recette pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en 2017.

Néanmoins, plusieurs bâtiments de la pépinière sont très vétustes et ne permettent plus d'accueillir les entreprises dans des conditions acceptables. Les retours d'enquête qualité annuelle font apparaître un mécontentement certain et croissant de nos clients.

Si nous ne voulons pas voir partir nos résidents et être en mesure de continuer à attirer de nouveaux créateurs dans de bonnes conditions, l'engagement de travaux de grandes envergures s'impose. Déjà reportés suite au prélèvement exceptionnel de l'Etat en 2014, ces travaux dont le montant estimé s'élève à 1 300 000 € sont de plus en plus urgents. Ils comprennent, la réhabilitation et l'aménagement d'une partie d'un bâtiment déjà en travaux et d'un atelier à la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, ainsi que le changement de la chaudière de l'hôtel d'entreprises de Puisaye.

Les budgets des investissements seront partiellement autofinancés mais doivent être complétés par le recours à l'emprunt, remboursable sur 20 ans.

Il serait de mauvaise gestion d'utiliser la trésorerie à court terme pour financer sur le long terme.

La durée de l'emprunt est liée à une durée moyenne raisonnable de l'ensemble des composants des immobilisations et les produits complémentaires générés permettront de pouvoir rembourser les annuités.

Pour mémoire, les autres dettes sont constituées essentiellement de dotations pour engagements sociaux. Elles étaient auparavant inscrites en provisions passif, mais depuis 2013, les agents sont employés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale et mis à disposition des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales.

En conséquence, les méthodes comptables ont été corrigées et l'ancienne provision (qui est désormais dans les comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale) devient une dette vis à vis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale. Cette dette est incertaine quant à son dénouement. Les seules dettes financières inscrites dans nos comptes sont des emprunts bancaires en cours qui seront entièrement remboursés en 2022. Le capital restant dû à fin 2018 est faible (266 K €) soit un taux d'endettement de moins de 2% du total du bilan.

*Le Président propose la délibération suivante.*

**VU** l'article R.712.27 et suivants du Code du commerce,

**CONSIDERANT** les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 13 juin 2018,

Après avoir entendu la présentation du Directeur Général,

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**AUTORISE** le Président Alain PEREZ, pour les années 2018 et 2019, à avoir recours à l'emprunt pour un montant maximum d'un million d'euros, dans le but de financer, si besoin, les investissements prévus au budget rectificatif 2018 et à venir,

**MANDATE** le Président pour transmettre au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté le dossier d'emprunt accompagné des documents et informations prévues.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.***

## **5.8 Mise à jour des délégations de signature**

**Sébastien VALLET, le Directeur Général**

### **Exposé des motifs**

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de commerce et d'industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le président et le trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du président et du trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la Chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle.
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le tableau annexe complet et mis à jour, à la date du 28 juin 2018, est joint au dossier de chaque participant.

*Le Président propose la délibération suivante.*

### Délibération

**VU** le Code du Commerce, en sa partie règlementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du président et du trésorier à d'autres membres élus, au directeur général, à d'autres agents permanents de la Chambre,

**VU** la délibération de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 30 novembre 2017, portant modification du tableau des délégations de signature, pour la mandature 2017-2021,

**VU** le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du président et du trésorier,

\*\*\*

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 28 juin 2018,**

**DECIDE**, d'actualiser le tableau des délégations de signature ci-joint.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents***

L'adoption des délibérations étant terminée, le Président PEREZ propose de passer au point de conjoncture économique et demande à Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information économique de venir le présenter.

## 6. Point de conjoncture économique

Jérôme MAYEL, Directeur de l'Information Economique présente le point de conjoncture.

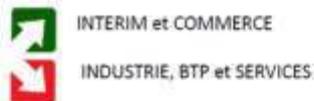


## Zoom sur l'évolution de l'emploi salarié privé dans l'Yonne

- 73 885 salariés privés dans l'Yonne au 1 T 2018 (+ 0,5 % sur 1 an)
- + 350 emplois salariés gagnés au cours d'une année glissante 2 T 17 – 1 T 18

Source : URSSAF

Evolution contrastée selon les secteurs d'activités :



Evolution contrastée selon les secteurs géographiques :



On constate une évolution contrastée de l'emploi salarié par secteur d'activité. Les effectifs dans le secteur du commerce ont augmenté sur la dernière année. En revanche on constate un tassement modéré dans l'industrie, le BTP et les services. (80 emplois sur l'ensemble du département dans l'industrie)  
Evolution contrastée également selon les secteurs géographiques.  
Le Sénonais et le Jovinien sont en progression, en terme d'évolution d'emploi salarié. Le Sénonais est même en progression assez forte grâce au secteur des services, alors que l'Auxerrois enregistre des difficultés (270 pertes d'emplois sur l'année) particulièrement dans le secteur des services. On note des évolutions contrastées par territoire et par secteur d'activité.

## Points de vigilance macroéconomiques

- **Incertitude liée aux futures conditions du BREXIT**  
... Le Royaume-Uni étant le second pays à l'export pour notre département
- **Incertitude liée aux prémices d'une guerre commerciale avec les USA**  
... Bien que les USA ne soient que le 9<sup>e</sup> pays à l'export et le 13<sup>e</sup> pays à l'import pour l'Yonne.
- **Incertitude sur l'évolution des cours du pétrole,**  
dont le niveau actuellement élevé impacte les marges de certains secteurs d'activité (logistique...)
- **Une activité économique freinée par le manque de main d'œuvre qualifiée disponible :**  
Près de 8 400 projets de recrutements en 2018 dans l'Yonne,  
dont 43 % sont considérés comme difficiles par les dirigeants.

Un certain nombre d'incertitudes macroéconomiques viennent tempérer les analyses.

### 1ère incertitude : les conditions futures du Brexit

Ces conditions sont encore en cours de négociation.

Les conditions qui seront finalement négociées : Brexit « dur » ou Brexit « souple », auront un impact sur les entreprises qui exportent vers l'Angleterre.

Ce phénomène est une préoccupation du service des douanes, qui suit les entreprises qui exportent vers l'Angleterre afin de les accompagner et les sensibiliser.

### 2ème incertitude : les prémices d'une guerre commerciale avec les USA

C'est une incertitude qui doit être tempérée dans la mesure où les USA ne sont pour Yonne que le 9ème pays à l'export et le 13ème pays à l'import. L'impact est modéré.

### 3ème incertitude : l'évolution des cours du pétrole

Le cours a beaucoup augmenté et il y a une inversion du cours du pétrole qui peut à terme avoir des effets importants sur les marges d'un nombre important de secteurs d'activités tel que la logistique. Donc, là encore prudence et vigilance.

### 4ème incertitude : l'activité économique freinée par un manque de main d'oeuvre

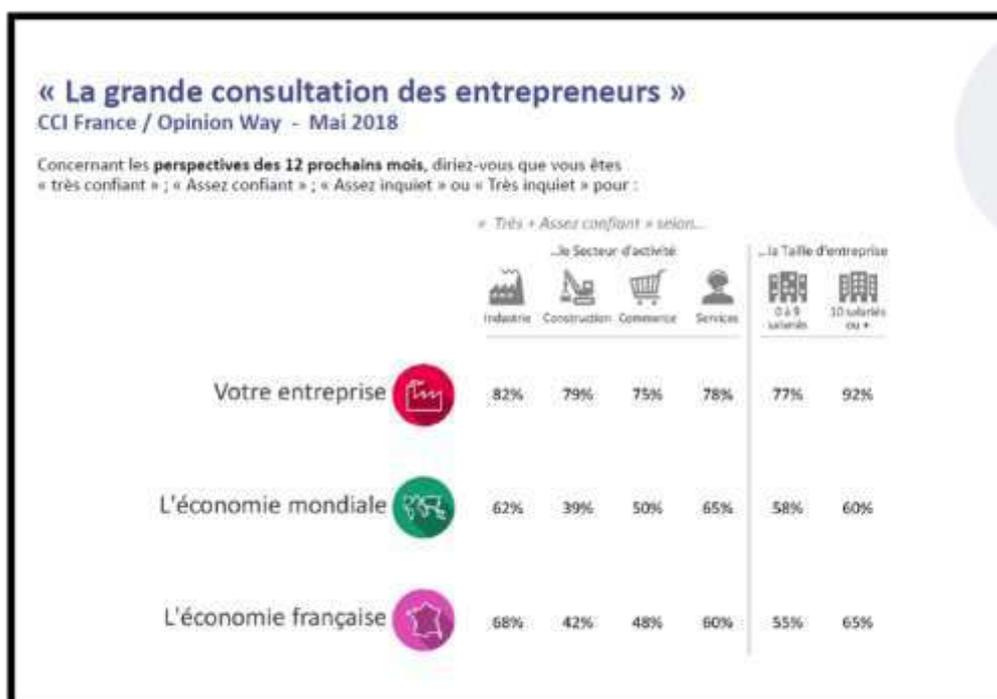
On le voit au quotidien dans les entreprises qui ont des besoins en main d'oeuvre, mais n'arrivent pas à trouver de candidats.

L'enquête réalisée par Pôle Emploi sur les besoins et les projets de recrutement dans l'Yonne en 2018 identifie 8400 projets de recrutement dans l'Yonne.

Les chefs d'entreprises considèrent que près de 43 % de ces recrutements sont difficiles, soit parce qu'il n'y a pas de candidat, soit parce que le niveau de qualification souhaité ne correspond pas.

Le potentiel de création d'emplois est important avec malgré tout des difficultés d'adéquation entre la main d'oeuvre disponible et les postes à pourvoir.

Monsieur le Préfet de l'Yonne intervient pour préciser que le chiffre de 8400 emplois est totalement sous estimé, car seul 30% des entreprises sollicitées par Pôle Emploi ont répondu. C'est donc 8400 emplois sur 30% des entreprises ayant répondu.



L'enquête nationale commanditée tous les mois, par CCI France auprès d'Opinion Way, concernant le moral des chefs d'entreprises montre que ces derniers sont plutôt confiants pour leurs entreprises, l'économie mondiale et l'économie française, concernant les perspectives des 12 prochains mois.

Les chiffres clefs 2019 paraîtront dans le courant du mois d'octobre 2018.

*Le Président PEREZ demande à M. BOUEROUX d'approfondir l'analyse des chiffres de la Région Bourgogne Franche-Comté.*

## 7. Perspectives économiques et réformes, par M. Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France dans l'Yonne

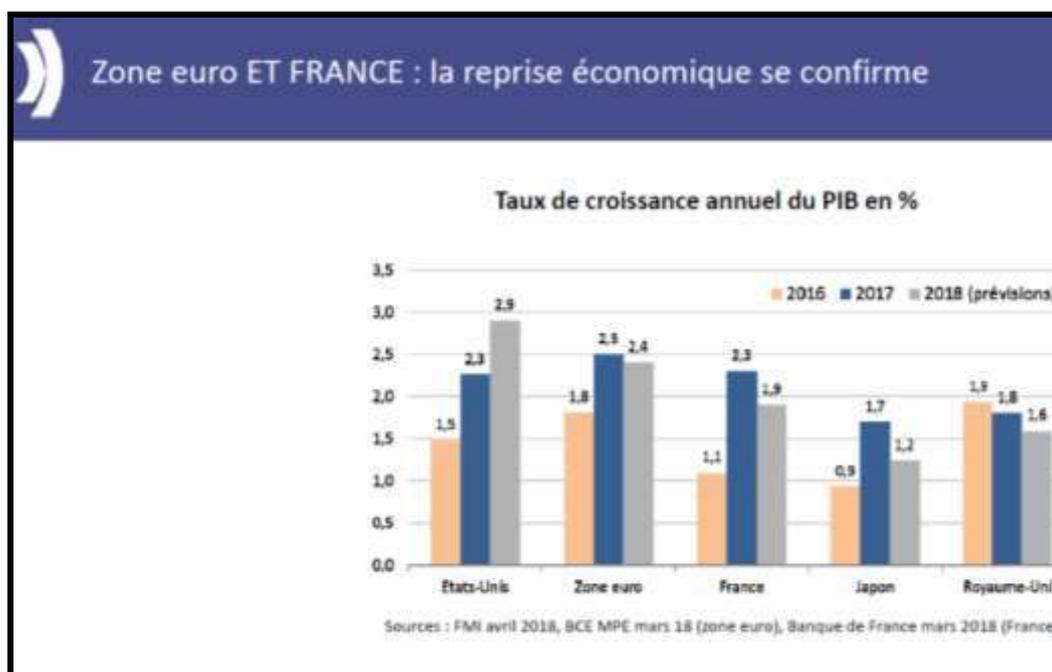
Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet.

Je souhaite simplement partager un certain nombre de données que nous collectons pour vous donner des repères notamment dans l'appréciation du climat économique et aussi éclairer un peu plus ce débat avec toute l'indépendance d'un banque centrale.

Je ne pourrai pas développer de façon précise certains points qui vous le verrez dans un premier temps, seront plutôt axés sur la conjoncture et je terminerai par les points évoqués dans notre rapport annuel qui sont les défis que la France à relever et elle est largement en mesure de les relever grâce à ses atouts.

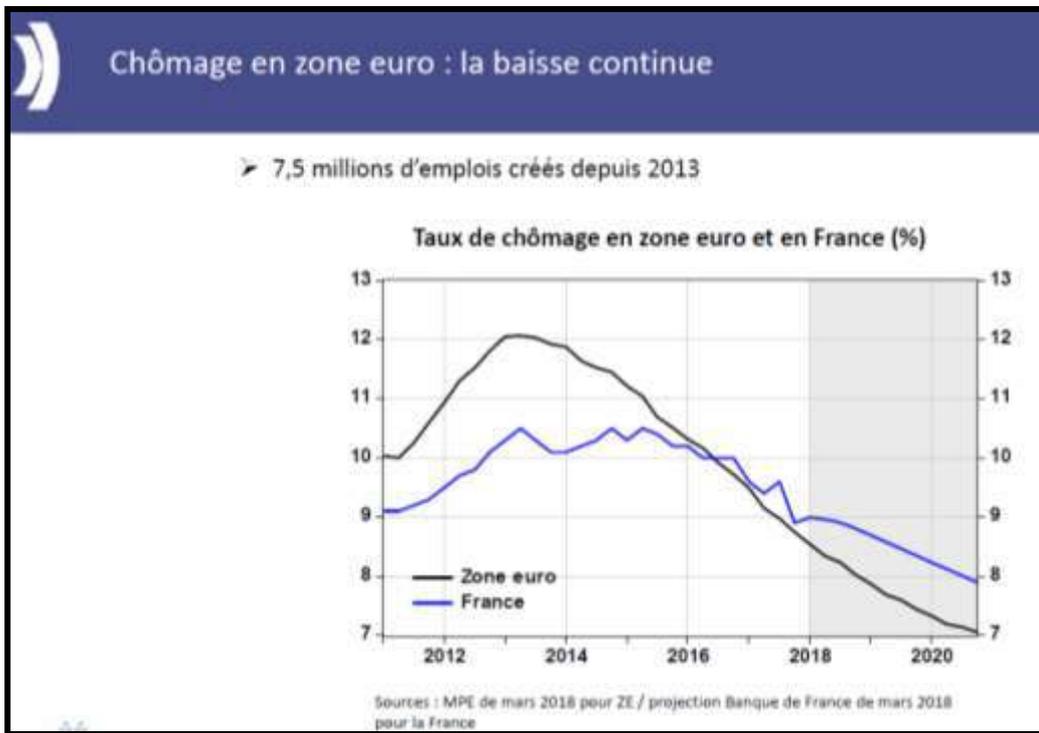
### 1. L'environnement économique est favorable

#### a. Zone EURO et France

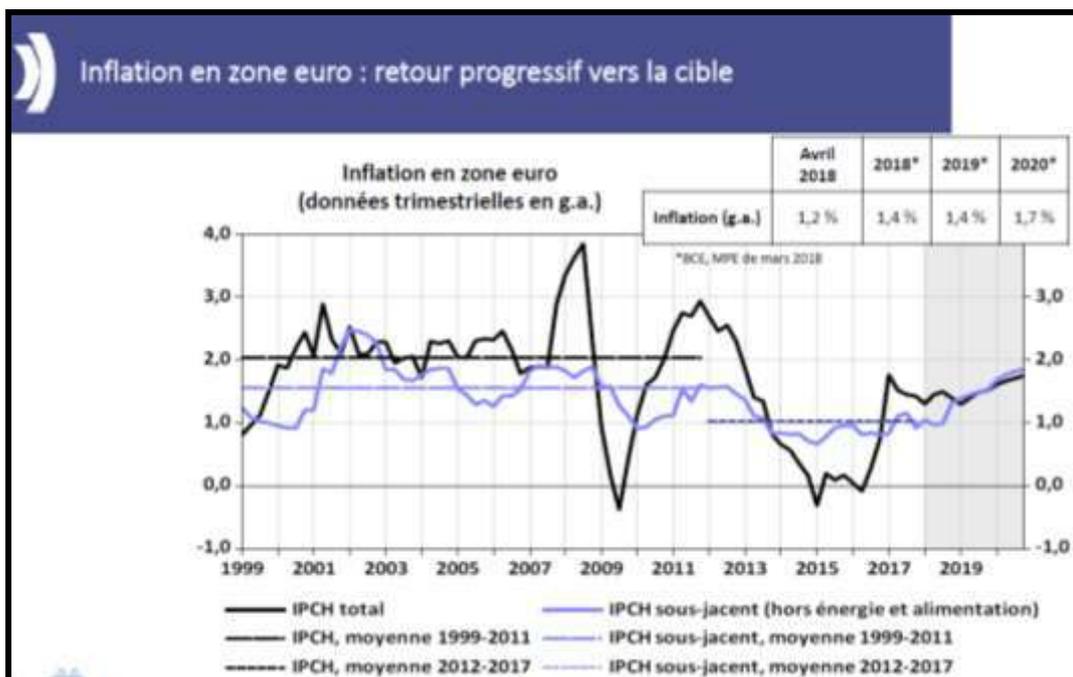


La reprise économique se confirme. La croissance mondiale est là et elle s'approche des 4 %.

La croissance devrait bénéficier des différentes retombées, notamment celles de la relance Américaine, qui a un impact significatif sur la zone euros.  
 Sur la zone euros, la croissance devrait être de l'ordre de 2.1% en 2018, et de 1.8% sur le territoire national. Elle devrait continuer sur ce rythme-là en 2019.  
 Le ralentissement de la productivité est un point à travailler.



Le chômage est en baisse.  
 Il passe de 10% en 2016 à 8.9% en 2017.  
 Il devrait tangenter les 10% en 2020, qui sera le plus bas niveau depuis fin 2018.  
 Les freins principaux à la baisse du taux de chômage sont le recrutement et les compétences.  
 Il faut aussi apprécier la situation géographique de l'emploi, car certains territoires ont des difficultés à conserver leurs compétences, l'Yonne en est l'exemple. Beaucoup d'emplois sont non pourvus.

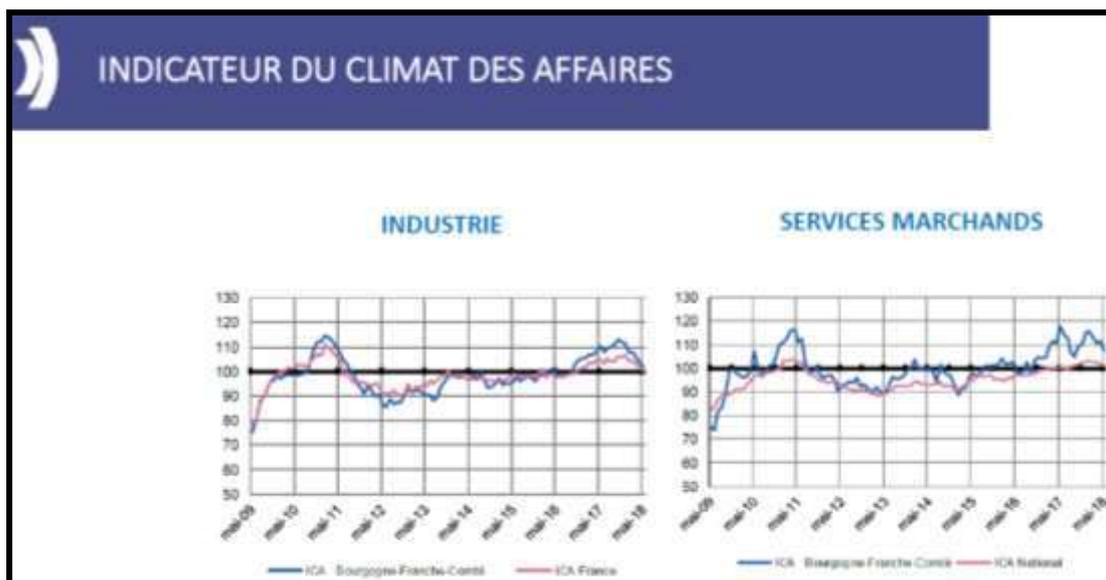


Depuis que la Banque de France est indépendante, elle pilote la politique monétaire. A ce titre, son objectif est de faire en sorte que l'inflation soit proche des 2%. Ce taux de 2% est l'assurance d'une croissance régulière et de l'emploi.

Sur le plan de l'inflation, on constate que la courbe est très contrastée et qu'elle tend vers les 2% à horizon de 2020.

La Banque Centrale a pris des mesures non conventionnelles qui auront un impact de 2 points de croissance.

## b . Focus sur la conjoncture régionale



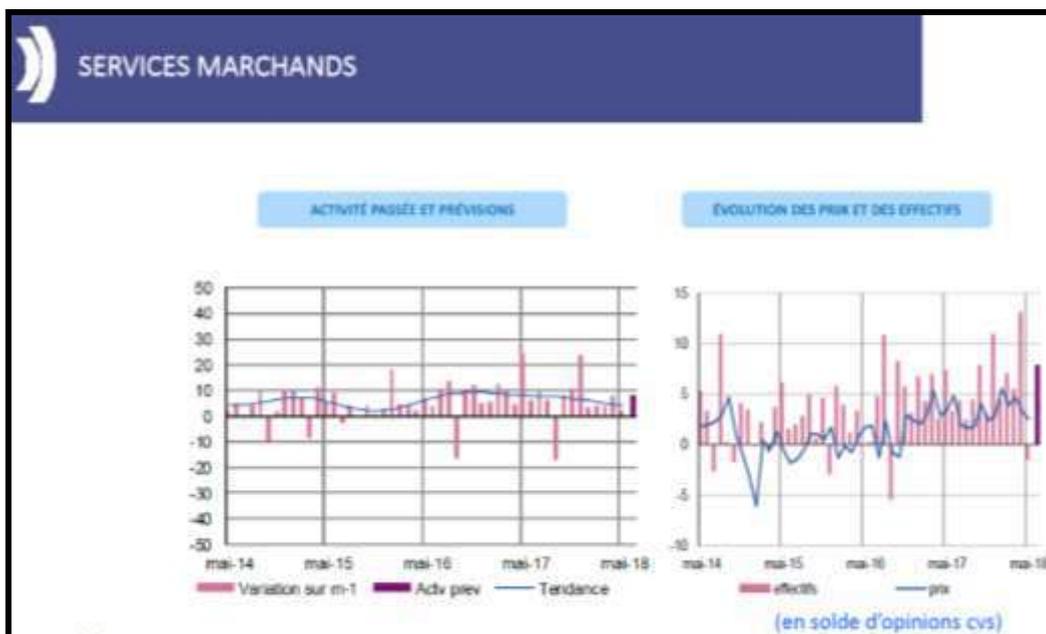
L'indicateur de climat des affaires extrêmement perturbé en 2012/2013, est à présent sur une trajectoire positive, au-delà des 100%. Néanmoins, aujourd'hui, il y a une certaine angoisse par rapport aux perspectives, même si la croissance est revenue. Les interrogations pèsent sur le climat des affaires.



**L'industrie se trouve** sur une trajectoire positive. La croissance est là et elle est solide. Il y a des problèmes d'approvisionnement, notamment liés aux grèves et à la main d'œuvre. Des entreprises ont des projets mais malheureusement sont freinés par le manque de main d'œuvre. L'intérim est en forte progression, mais rencontre de grosses difficultés pour répondre à la demande.

**L'utilisation des capacités de production** avait du mal à atteindre son niveau moyen pendant toute la période de crise. Aujourd'hui, elle tend vers 80%, malgré une certaine incertitude, ce qui est un bon chiffre.

**Les prix** évoluent de façon assez régulière, notamment au niveau des approvisionnements, avec un retour partiel sur les prix de ventes. Par contre, au niveau des effectifs, il y a une constante.



Les services marchands connaissent des difficultés de recrutement très fort.

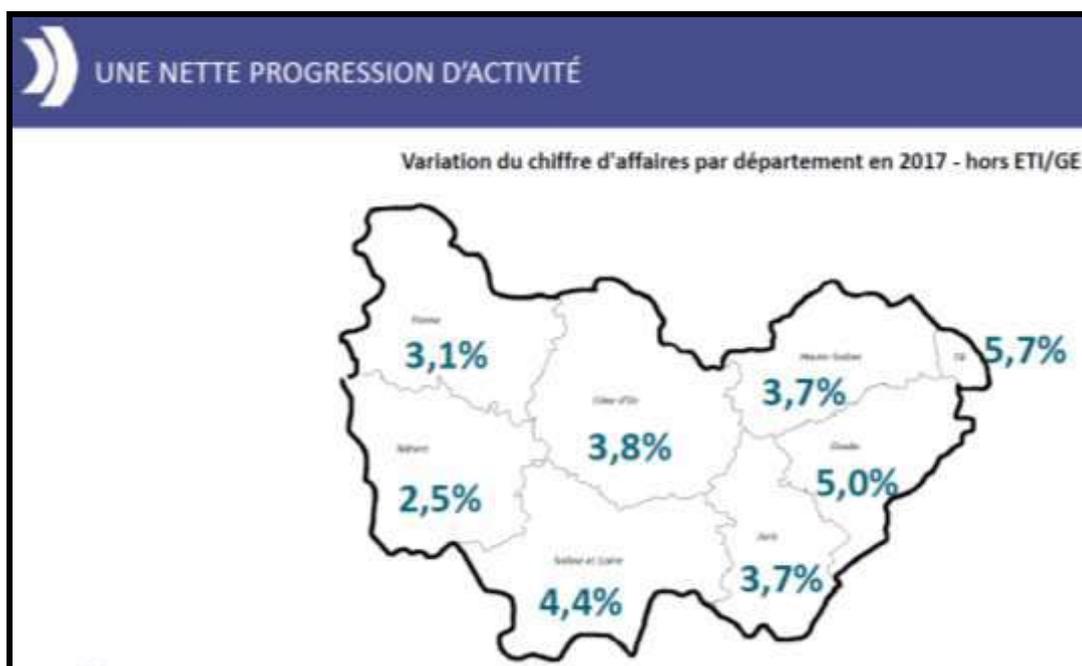


Le secteur du BTP et des travaux publics est sur des perspectives favorables, tant au niveau du gros œuvre qui a une meilleure visibilité, qu'au niveau des travaux publics. On note une hausse d'activité dans les travaux publics sur 7 trimestres consécutifs.

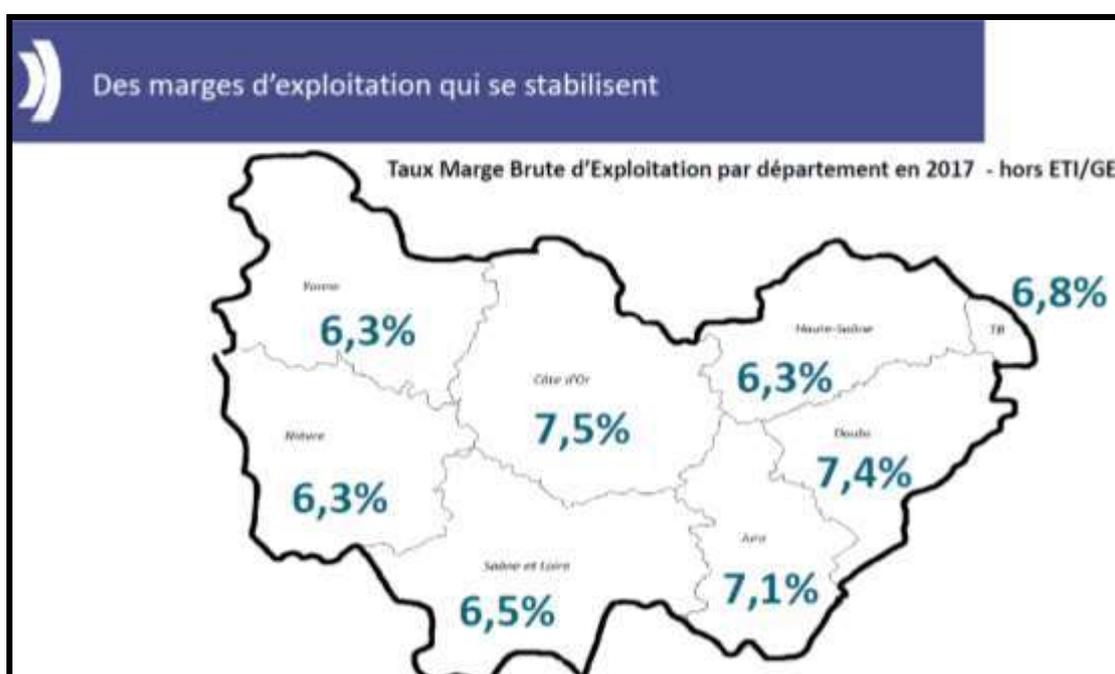
Dans le second œuvre, les embauches reprennent, ce qui veut dire que l'activité est bien orientée et qu'on arrive à faire évoluer les prix de façon plus réelles et que les marges sont meilleures.

### c. Evolution icaunaise des comptes sociaux

Au niveau de l'Yonne, les indicateurs reflètent une bonne santé économique du département.

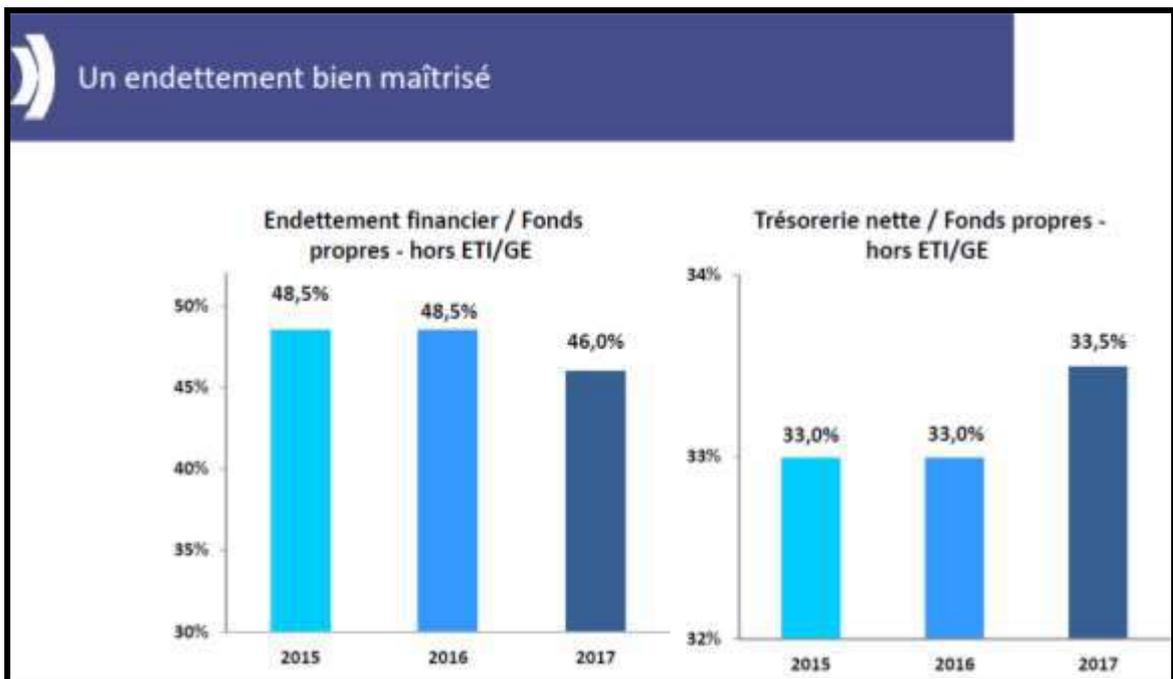


Les variations de chiffre d'affaires sur l'Yonne sont positives (+ 3.1%).



**Le taux de marge** est de bonne facture quant au regard de l'ensemble de la Région. En revanche, c'est un peu contrasté par secteur. Les marges dans le secteur du bâtiment ont besoin d'être confortées, dans le commerce elles sont stables et elles progressent dans l'Industrie et les services marchands. Cela signifie qu'il y a un effort sur la structure et sur les prix.

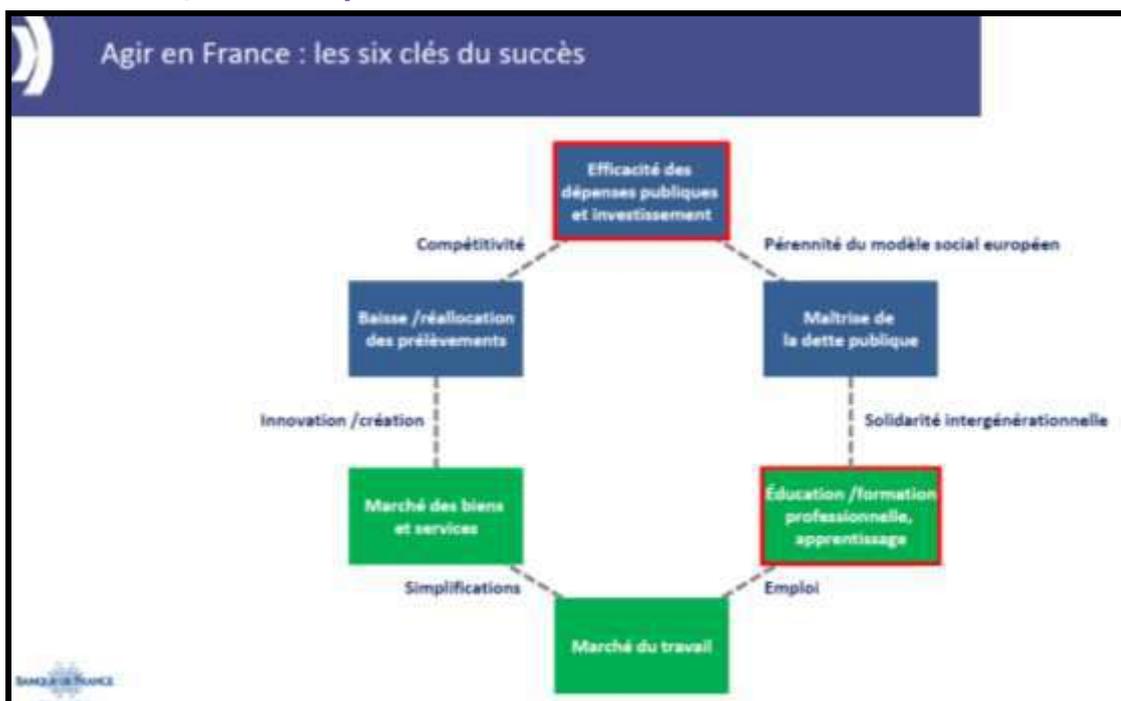
**Le taux d'investissement d'exploitation, hors immobilier, peut être considéré comme insuffisant au regard du taux d'obsolescence, notamment au niveau de l'industrie où l'investissement a été insuffisant dans l'amélioration des capacités de production.**



Les situations sont saines pour investir, avec une diminution de l'endettement et une progression des fonds propres.

Cela signifie que les résultats obtenus par les entreprises sont venus conforter les fonds propres et dans le même temps, elles ont réduit leur endettement. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour confirmer cette croissance et pour aller au-delà. Les conditions sont là pour se donner les moyens de mettre en œuvre les projets et augmenter la capacité de croissance du département, malgré les difficultés notamment liées à l'emploi.

## 2. Le défi français et l'impératif des réformes



Nous évoluons aujourd'hui dans un contexte plutôt favorable et dans lequel nous devons relever deux défis importants qui sont :

1. La persistance du taux de chômage,
2. Le niveau élevé des dépenses publiques.

Le contexte favorable signifie que nous avons plusieurs atouts majeurs au niveau national :

- Un taux d'investissement globalement élevé et qui ressort approximativement, comparativement, à celui de 2018,
- Une productivité horaire élevée, comparable à celle de l'Allemagne et des USA,
- Un climat des affaires et une confiance retrouvée et qui s'est beaucoup améliorée depuis 2017.

Nous devons nous appuyer sur ces atouts pour relever les défis des dépenses publiques et du taux de chômage.

## Le chômage

La Banque de France répète depuis plusieurs années qu'il y a deux leviers pour faire diminuer le chômage et qui sont l'efficacité des dépenses publiques et des investissements et sur le monde du travail : l'éducation, la formation et l'apprentissage.

L'évolution qui est assez significative et qui est un paradoxe pour notre Pays aujourd'hui, ce sont des offres d'emploi importantes en nombre mais qui ne sont pas pourvues alors que nous avons un taux de chômage élevé.

C'est un paradoxe qu'il faut traiter. Des mesures et des lois qui vont dans ce sens sont actuellement votées et devront à présent être appliquées.

Les résultats actuels de la France différents avec les pays qui ont déjà engagés des réformes : Espagne, Allemagne...

Ces réformes ont eu un impact sur les résultats de ces pays qui ont retrouvé une croissance et qui atteignent presque le plein emploi. Il n'y a donc pas de raison que la France n'y arrive pas.

Il est impératif de prendre des mesures sur ce thème et les lois qui sont prises actuellement vont dans ce sens, afin que l'on puisse retrouver une croissance potentielle élevée.

Concernant la croissance potentielle, aujourd'hui, le taux de croissance de la France est de 1.3 %, alors qu'il est de 1.9% en Allemagne. La croissance potentielle signifie qu'on ne change rien. Il n'est pas normal que compte tenu des atouts dont dispose la France, nous n'arrivions pas à faire mieux.

Je terminerai sur une citation du Président américain John Fitzgerald KENNEDY qui dit que : « Le meilleur temps pour réparer la toiture, c'est lorsque le soleil brille. » et je pense que nous y sommes.





Nous avons eu un véritable coup de foudre pour le lieu, mais aussi pour le Jovinien et notre projet a également pour but de revitaliser le territoire en y ramenant un capital culturel nouveau.

Je ne vis plus en France depuis 10 ans. J'ai beaucoup voyagé aux USA, en Allemagne et aujourd'hui j'ai envie de revenir dans ce que je connais le mieux pour y ramener cette jeunesse, le capital culturel qui se concentre dans les métropoles.

J'ai la conviction que ce territoire recèle énormément de richesses et je souhaite y faire revenir les gens de mon âge, le futur et tous ceux qui sont amateurs d'art et susceptibles, un jour de se réinstaller dans l'Yonne.

## **Salomé BEURSTEIN**

Jessica a rassemblé une bande de 20 jeunes passionnées d'art ou artistes, il y a 8 mois autour d'un projet ayant pour but de créer un évènement que nous allons vous présenter et qui s'intitule « FEY Rencontres d'Arts ».

Cet évènement aura lieu du 5 au 7 octobre au Château du FEY, à VILLECIEN. C'est un festival qui mêle différents types et différentes pratiques artistiques au travers de programmation en art contemporain, cinéma, musique, performance, édition et aussi en gastronomie.

Ce projet a été pensé et construit de manière totalement indépendante par notre équipe de bénévoles, avec notre force, notre conviction et la volonté de créer un laboratoire artistique, une plateforme de création et de rencontre qui se décline de différentes façons. Nous souhaitons faire se rencontrer, dans l'enceinte du château, différentes pratiques artistiques, différents artistes entre eux et différents publics venus de toute la France, voir d'autres pays. Ce projet a lieu à un moment clef, car ce sera également la FIAC à PARIS.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin d'aide. Aussi, nous sommes passés par une plateforme de financement participatif appelé « KISS KISS BANG BANG » pour toucher un public large.

Pour nous, cet évènement n'est que la première pierre d'un édifice qui se construira sur une vingtaine d'années, car suite à ces rencontres d'arts, nous voulons développer des partenariats et travailler notamment avec la ville de JOIGNY, de SAINT-JULIEN DU SAULT et de VILLECIEN afin de rénover le patrimoine culturel historique du territoire. Pour mener ce projet à terme, nous devons obtenir des subventions, mobiliser la jeunesse et l'intéresser à ce patrimoine.

A l'heure actuelle, il y a un vrai désir de notre génération à revenir s'installer à la campagne.

Nous espérons vraiment vous voir à cette manifestation, car ce projet n'est pas possible sans vous. Nous sommes limités par ce que nous connaissons, nous avons beaucoup d'atouts, mais vous connaissez beaucoup mieux le territoire que nous. Aussi, nous avons besoin de votre aide, d'être épaulés et de financements.

Sachez que tout est déduit fiscalement à hauteur de 60% pour les entreprises et de 66% pour les particuliers. Tous les dons sont les bienvenus, du mécénat de compétences, au matériel et surtout de l'enthousiasme.

Alain PEREZ félicite Jessica ANGEL et Salomé BURSTEIN pour cette initiative et les encourage dans cette belle démarche.

Il remercie une nouvelle fois le Préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice LATRON pour sa présence et l'invite à conclure l'assemblée générale.

## 10. Clôture de l'assemblée générale par Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs,

Après c'est assemblée générale en dents de scie, puisqu'on commence par un peu de tension et de doute, puis on passe aux analyses économiques de fond et approfondies, pour terminer par l'art ; il me revient à présent de conclure sur une note plus sérieuse, tout en rejoignant vos félicitations pour les auteurs de ce projet culturel très important.

J'étais heureux, très heureux, Monsieur le Président de venir pour la première fois à cette assemblée générale. Depuis mon arrivée c'est la première fois que j'ai l'occasion et le plaisir de venir à vos côtés. Je regrette évidemment que ce soit à l'occasion d'un désaccord important, majeur, sur fond de défiance et de découragement à l'égard de l'Etat que je représente, même si j'ai compris que ce n'était pas vraiment du découragement et que ça n'atteindrait pas votre détermination.

Je viens avec plaisir. Je viens par considération, Monsieur le président, avec estime pour ce que vous représentez, ce que représente la Chambre de Commerce, c'est-à-dire le monde entrepreneurial, pour lequel j'ai une profonde estime une profonde admiration. Etre chef d'entreprise, c'est un défi. Lorsqu'on est haut fonctionnaire, les enjeux sont importants aussi nous avons une lourde responsabilité dans le domaine de la sécurité, de l'accompagnement, du développement économique aussi.

Je suis conscient de la difficulté d'être chef d'entreprise et du courage dont ils doivent faire preuve, notamment quand il y a des conjonctures défavorables. C'est vraiment un geste de considération et d'estime que de venir aujourd'hui à vos côtés et si vous me le permettez, aussi un geste d'amitié à votre égard dont j'apprécie les relations de travail que nous avons sur un certain nombre de sujets dont je vais parler.

Cette assemblée générale constitue un temps fort de la vie économique de tout le département et du nôtre, dont vous êtes Mesdames et Messieurs acteurs et observateurs. Cette assemblée générale vous a permis de vous exprimer sur les orientations stratégiques que vous entendez donner à la Chambre, sur vos difficultés également que j'ai bien entendues et j'y reviendrai.

Nous l'avons vu, après plusieurs années de difficultés, la reprise économique s'est enclenchée sur l'ensemble du territoire français et Yonne n'est pas en reste par rapport à cette reprise.

Nous avons vu un certain nombre d'indicateurs, je ne reviendrai pas sur ceux qui ont déjà été cités j'ajouterai seulement le nombre de demandeurs d'emploi qui s'établit en moyenne à 15 570 dans l'Yonne même si ces chiffres sont extrêmement fluctuants. Cela représente une baisse de 3.8% sur un an.

Le taux de chômage actuellement, dans le département pour le premier trimestre 2018, est en baisse. Il est à 8.4%. Donc, nous parlons tout à l'heure d'une tendance vers les 8% nous y sommes et je rejoins les propos prononcés par votre Directeur Général tout à l'heure. La reprise est là « oui mais », il y a un certain nombre d'éléments qui doivent attirer notre vigilance..

De même, sur 12 mois, ce sont près de 2 000 entreprises, certes majoritairement des microentreprises mais quand même qui se sont créées dans le département. Toutefois, ces chiffres masquent d'autres réalités et notamment les difficultés que rencontrent, on

l'a déjà dit, cela devient maintenant une habitude, une certitude, les difficultés que rencontrent les chefs d'entreprises à pourvoir certains postes. Je veux dire qu'à travers les visites d'entreprises que j'ai pu faire, soit tout seul, soit en votre compagnie Président, j'ai pris conscience de cet écueil et je suis attaché à ce que l'Etat, notamment dans le cadre du service public de l'emploi que j'anime dans le département que, vous aide à pallier cette inadéquation entre vos besoins et les attentes des travailleurs et la demande de travail.

Plusieurs facteurs expliquent ce déséquilibre : le départ de certains travailleurs de notre département au profit d'autres réputés plus pourvoyeurs d'emplois ou réputés plus attractifs ; l'inadéquation de certaines formations aux exigences de vos entreprises et la désaffection, notamment d'un certain nombre de jeunes, par rapport aux emplois manuels, techniques.

C'est la raison pour laquelle, lorsque je suis arrivé à l'automne dernier, dans un service public de l'emploi, j'ai pris conscience de la nécessité de renforcer le travail de l'Etat et de ses partenaires en faveur de l'apprentissage. J'ai signé il y a un mois avec vous Monsieur le Président, une Charte de l'apprentissage que les Chambres consulaires s'associent à cette Charte, n'était pas une surprise, c'était tout à fait logique.

Ce qui était plus original c'est que l'Education Nationale s'est largement investie dans ce chantier pour promouvoir l'apprentissage comme une voie de formation d'excellence et une garantie vers l'insertion professionnelle. Il me semble que nous avons une petite révolution au sein de l'Education Nationale, et en tout cas, je peux dire que dans le département les responsables de l'Education Nationale considèrent désormais l'apprentissage et l'alternance comme des voies professionnelles à part entière et au même titre que les études supérieures vers lesquelles nous avons eu trop tendance à orienter nos jeunes.

S'agissant des jeunes qui quitteraient l'Yonne pour se diriger vers d'autres départements pourvoyeurs d'emploi, l'une des difficultés dont je tiens à faire part aux chefs d'entreprises que vous êtes, c'est qu'actuellement, pour l'année scolaire 2018-2019 ce sont 700 offres d'apprentissage qui sont non pourvues, 700 offres qui répondent pour l'essentiel à des besoins des entreprises.

L'apprentissage offre vous le savez, j'enforce une porte ouverte, la possibilité de former un jeune de l'évaluer dans la durée et de savoir s'il correspond au besoin du chef d'entreprise. Le but, in fine, c'est que le chef d'entreprise qui a pris un apprenti le garde, il sait qui il recrute, il a peu d'incertitude et le jeune est formé, il maîtrise complètement son métier.

L'Education Nationale n'agit pas seulement au niveau local, je veux redire dans cette Charte pour l'apprentissage que nous avons signée ensemble, elle n'est pas très épaisse elle fait 4 pages mais il y a une douzaine d'actions dont l'essentielles reposent sur l'Education Nationale qui s'engage à faire la promotion de l'apprentissage dans l'orientation des élèves.

La volonté de l'Éducation Nationale, au niveau national et dans le Département est de revaloriser vos métiers et de permettre aux collégiens de découvrir toutes les opportunités qui leur sont offertes par l'apprentissage.

Il s'agit d'un virage important dans lequel les entreprises ont toute leur place. Il vous appartient donc également d'aller à la rencontre de ces élèves et de leur faire découvrir vos métiers. C'est quelque chose à quoi nous allons travailler, Président.

Je souhaite que, cette Charte de l'apprentissage produise des résultats rapides, au bénéfice de la réussite scolaire de nos enfants. Et je pense que vous avez tous en tête des exemples de gamins qui se sont fourvoyés dans des études supérieures ne

débouchant pas sur de l'emploi, alors même qu'ils n'étaient pas fait pour ces études supérieures et qu'ils préférèrent rentrer concrètement dans le vif du sujet.

En 2017, dans l'Yonne, 1469 contrats ont été signés et bien évidemment j'espère que ce chiffre sera dépassé en 2018. C'est une politique en laquelle je crois profondément et je souhaite que vos entreprises nous aident à en faire un succès départemental.

Cette politique en faveur de l'apprentissage est l'un des quatre axes qui ont été dégagés lors d'une réunion que j'ai présidée le 16 mars, à Saint-Fargeau, en votre présence encore une fois, Président, au sujet des difficultés de recrutement en milieu rural.

Les trois autres sujets qui préoccupent les chefs d'entreprises ont été respectivement :

- L'attractivité des territoires ruraux à travers le développement d'une offre de services pour attirer les familles : des crèches, les logements,
- Le développement du télétravail, avec les difficultés qu'on connaît pour accéder à internet dans certains secteurs,
- La promotion des succès story dont nous avons quelques beaux exemples dans l'Yonne et,
- La création d'une maison des apprentis sur le modèle de ce qui se développe à Quarré-Les-Tombes.

Troisième sujet : la formation professionnelle, qui implique du point de vue des bénéficiaires que nous concentrons notre action sur la levée des freins, tel que l'illettrisme et que nous affinons notre définition des publics cibles. Mais également, du point de vue des organismes de formation, que nous envisageons de créer des synergies entre les différents pôles.

Et enfin, la mobilité des salariés et des demandeurs d'emplois, indispensable dans nos territoires ruraux et pour laquelle nous devons travailler, soutenir des solutions innovantes comme des plates-forme de covoiturage, en lien avec les Collectivités Locales et pourquoi pas travailler à des synergies avec les services de transport scolaire. Il faut que nous soyons imaginatif et innovant.

Lundi prochain, dans la suite de cette première réunion, nous en organisons une seconde, toujours en votre présence Monsieur le Président. Ce qui est intéressante à voir c'est que cette démarche est menée avec le Préfet la Nièvre et avec la CCI de la Nièvre, puisque nous travaillons sur un mini bassin d'emploi à cheval entre le Sud de l'Yonne et le Nord de la Nièvre, avec des chefs d'entreprises qui ont les mêmes problématiques de recrutement.

Donc, lundi prochain, je co-présiderai avec mon collègue de la Nièvre, une nouvelle réunion sur ces questions, dans le but d'identifier des actions concrètes pouvant être déployées à court ou moyen terme, selon une logique de petits pas rapides, qui doit produire des effets sinon immédiats, du moins à court terme.

L'État, Mesdames et Messieurs, est donc pleinement mobilisé face aux difficultés que vous rencontrez au quotidien. Nous sommes maintenant dans des difficultés de riches si j'ose dire puisque la difficulté n'est plus d'avoir de l'activité mais d'honorer les commandes et de trouver des bras pour se faire, mais c'est une difficulté que l'on doit s'employer à régler.

L'État est mobilisé au niveau national par la mise en place d'une politique de soutien à l'activité des entreprises et il l'est évidemment au niveau local par le développement de politiques qui répondent à vos besoins particuliers.

Et puisqu'il est question de l'action de l'État vous attendez évidemment de moi que je revienne sur l'annonce prononcée, le 20 juin dernier, par le Ministre de l'économie et des finances. Cette annonce donnerait une réduction de 400 millions d'euros, sur 4 ans, de la ressource fiscale allouée aux Chambres de Commerce et d'Industrie.

Tout d'abord, je voudrais rappeler, alors je ne mets pas en doute la parole du gouvernement évidemment mais c'est une annonce ministérielle, on annonce. Elle ne préjuge pas, il y a une tendance, une inflexion donnée par le gouvernement, nous irons donc dans cette direction - mais malgré tout, il va y avoir un débat parlementaire au cours du projet de Loi de Finances 2019 et on peut imaginer que les parlementaires vont s'emparer de ce sujet et vont émettre un avis et vont influencer sur la loi.

Je ne dis pas que ça ne va pas se faire, je pense que cela va se faire, mais on peut faire confiance à la sagesse du parlement et des parlementaires avec qui vous êtes en contact.

Les parlementaires vont orienter cette loi dans le sens qui leur appartiendra, qu'ils auront la volonté de lui donner. Ensuite, cette proposition exprime une volonté gouvernementale de réorienter le mode de financement des Chambres de Commerce et d'Industrie, ce qui s'inscrit dans la logique de la délibération de l'assemblée générale de CCI France, du 6 mars dernier, qui s'est traduit par l'article 13 du le projet de loi PACTE le projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises.

Cette réorientation poursuit un double but : premièrement réduire les prestations gratuites dont le coût est financé par la Taxe pour Frais de Chambre dont sont redevables toutes les entreprises qui s'en acquittent alors que les montants dus n'ont pas toujours de lien directe avec l'offre proposée.

Il s'agira donc pour vous, élus, d'identifier parmi les prestations que vous proposez, celles qui sont utiles et que vous pourriez facturer pour financer votre fonctionnement. C'est un peu maladroit de dire « celles qui sont utiles » et je retire tout de suite ce que j'ai dit, parce que j'imagine bien que vous jugez utiles toutes les actions que vous proposez.

Mais malgré tout, il y aura des actions prioritaires et d'autre peut être moins importantes et donc il devra être mis fin aux prestations dont l'utilité serait moins avérée, car rien ne justifierait, au regard des contraintes budgétaires de L'État, que vous perceviez une taxe pour les financer.

Deuxièmement, il s'agit de permettre aux Chambres de Commerce et d'Industrie d'offrir dans ce projet de loi PACTE une offre de services renouvelée, dans un cadre juridique sécurisé et ouvert au numérique, comme vous le faites avec le CCI Store. Nonobstant, la baisse des revenus et je veux redire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs je comprends votre contrariété.

Il me semble que cette réforme peut être une chance pour les CCI, comme pour les entreprises. Je comprends d'ailleurs que avant qu'il y ait cette annonce de baisse des revenus, CCI France était plutôt favorable à cette réforme.

En effet, puisqu'elles proposeront des services individualisés aux entreprises, les CCI bénéficieront d'une image encore valorisée et seront perçues par leurs ressortissants, comme des partenaires de premier plan.

Parallèlement, les entreprises recevront des prestations individualisées répondant aux exigences particulières de leur développement.

On devrait donc, tout cela ce sont des hypothèses, je le sais bien, c'est ce que j'imagine, c'est ce que le gouvernement imagine comme étant l'avenir.

On devrait donc assister à une montée en puissance des Chambres de Commerce et d'Industrie. C'est le vœu que je formule et à un renforcement des entreprises qui seront mieux accompagnées dans leur croissance.

Pour fournir ces nouveaux services, vous aurez besoin de recourir à des expertises nouvelles pour lesquelles le gouvernement souhaite que vous puissiez recourir au marché du travail.

Alors que 90 % de vos collaborateurs actuels bénéficient toujours d'un statut public qui si ce qu'on me dit est exact, remonte à 1952.

Cette ouverture au marché du travail ne doit pas être perçue comme une remise en cause de votre statut d'établissement public administratif, raison pour laquelle les CCI demeurent un réseau en charge de missions de service public et un relais des politiques publiques.

Je voudrais, à ce stade ouvrir une parenthèse, nous sommes engagés vous l'avez compris, beaucoup de chefs, beaucoup des chefs d'entreprises que je rencontre dans le département me disent qu'ils n'auraient ou qu'ils n'avaient pas forcément voté pour Emmanuel MACRON à la Présidence de la République, mais qu'ils appréciaient l'action réformatrice engagée par le gouvernement et que si c'était à refaire, probablement ils voteraient pour lui.

Nous sommes engagés, vous le savez parce que vous êtes des observateurs de l'économie, dans un grand mouvement gouvernemental et il s'agit sous l'impulsion du Président de la République de reformer, avec pour finalité, d'alléger la pression fiscale qui pèse sur les entreprises mais qui pèse aussi sur les particuliers, qui vise également à désendetter l'État, l'État ce n'est pas le Préfet qui est devant vous, l'État c'est nous tous. L'endettement, la dette publique c'est nous tous qui la supportons et qui en supportons les conséquences. Et puis elle vise à libéraliser l'économie et je sais pouvoir me faire votre interprète pour déplorer les contraintes et les freins qui pèsent sur les chefs d'entreprises.

Donc, nous sommes dans un mouvement, j'allais dire immense, c'est peut être prématuré, préjugé, mais un grand mouvement, une grande stratégie, une orientation nouvelle qui ne date pas d'hier. L'État et je ne cherche pas à donner des leçons parce que je sais combien il est difficile de se reformer, Monsieur le Président, parce que l'État le fait depuis 10 ans. J'étais Secrétaire Général pour la première fois en 2005 et depuis 2005, tous les ans, dans les Préfectures, il y a une baisse des effectifs et une baisse des budgets de fonctionnement.

Nous nous sommes réformés : la REAT, la RGPP en 2009-2010, actuellement c'est la PPNG, Préfecture Nouvelle Génération. C'est une réforme qui a beaucoup d'avantages comme la numérisation, mais qui a aussi des inconvénients quand les citoyens sont confrontés à des difficultés avec leurs cartes grises ou leurs permis de conduire.

C'est une réforme qui, croyez-moi, est très difficile à vivre dans les Préfectures et les Sous-préfectures parce que vous avez des fonctionnaires dont la finalité depuis des siècles, c'est d'accueillir du public et aujourd'hui on accueille plus personne, à part le public des étrangers.

L'État se réforme et la Préfecture entre 2009 et 2016 est passée de 181 Effectifs Temps Plein à 143, soit 20 % de diminution de ses effectifs.

Je vous parle de ce que je connais pour vous faire comprendre que vous êtes dans un mouvement général et que l'État n'est pas en train de regarder avec un air arrogant ce qui se passe. L'État participe aussi à ce mouvement.

Le budget de fonctionnement de la Préfecture, de 2005 à 2017, est passé de 1,268 millions d'euros à 773 000 euros, ce qui représente sur 12 ans, une baisse de 40 % du budget de fonctionnement.

Il n'y a pas que l'État, il y a aussi les Collectivités qui râlent, puisque beaucoup de Collectivités connaissent une baisse de leur dotation globale de fonctionnement.

L'État veut diminuer le coût de fonctionnement des Collectivités tout en augmentant les dotations d'investissements. La DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2018, a vu son montant national augmenter de 300 millions d'euros.

Nous sommes dans une tendance globale.

J'ai signé avant hier avec le Président du Conseil Départemental, une convention que l'on appelle aussi un contrat de Cahors, qui limite l'augmentation des dépenses de la Collectivité à 1,2 %, c'est-à-dire que nous avons formalisé ce qu'impose la Loi. Donc le Département ne peut pas augmenter son budget de fonctionnement, dans les années qui viennent de plus de 1,2 %. Tout ça pour vous dire que nous sommes dans un mouvement global dont vous faites les frais. Evidemment, ce n'est pas agréable, je pense au personnel de la CCI je sais les inquiétudes que cela peut susciter et que vous avez parfaitement relayées. Mais, nous sommes dans un mouvement global.

Je veux vous dire, Monsieur le Président, que j'ai entendu ce que vous avez dit, je vous l'ai dit en tête-à-tête, il y a une chose qui m'interpelle, c'est que vous dénonciez le fait que le gouvernement revient sur des engagements et moi je prends l'engagement devant vous de faire remonter au gouvernement, dès la semaine prochaine, vos inquiétudes, vos contrariétés et votre déception.

Je veux vous dire pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs combien je suis attaché à votre rôle d'acteur, au rôle d'acteur de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la CCI de l'Yonne pas seulement pour des raisons économiques et d'animation du réseau de nos entreprises, ça c'est vous et ce n'est pas moi, mais aussi en raison du rayonnement de la Chambre dont je veux attester et de sa représentativité et de son rôle majeur dans le combat pour l'emploi, que les représentants de l'État sont chargés de mener.

J'apprécie d'avoir la Chambre de Commerce à mes côtés, comme un acteur dynamique et engagé et je voulais vous le dire. Je sais pouvoir compter sur vous et votre volonté d'entretenir des relations de qualité avec les services de l'État pour relever ensemble les défis auxquels sont confrontées les entreprises et l'ensemble du Pays d'une façon générale. Et je veux vous dire que vous pouvez compter sur les services de l'État que je représente, être à vos côtés et accompagner l'ensemble de nos ressortissants Icaunais.

Je vous remercie.

Le Président remercie tous les participants et lève la séance à 12 h 30.